

CAHIERS DE RECHERCHES DE L'INSTITUT DE PAPYROLOGIE ET D'ÉGYPTOLOGIE DE LILLE

Juan Carlos MORENO GARCÍA (éd.)

Élites et pouvoir en Égypte ancienne

CRIPPEL 28
(2009-2010)

ÉGYPTE - SOUDAN

UNIVERSITÉ CHARLES-DE-GAULLE - LILLE 3

Célébrer l'élite, louer pharaon : éloquence et cérémonial de cour au Nouvel Empire

LAURENT COULON¹

Avec la diffusion progressive des travaux de N. Élias², la société de cour a dans les deux dernières décennies accédé au statut d'objet d'étude à part entière chez les historiens des monarchies antiques³. S'agissant de l'Égypte ancienne, si certains savants avaient certes contribué à mettre en évidence la structure ou les caractéristiques de la cour pharaonique⁴, l'approche « éliásienne » a été adoptée autant par les spécialistes de la domination ptolémaïque⁵ que par ceux de la période

antérieure⁶. Pour appréhender les modes d'appropriation et de représentation du pouvoir par les élites en Égypte ancienne, la prise en compte du cadre sociologique contraignant que constitue la société de cour est de fait essentielle dans la mesure où elle éclaire un grand nombre de faits, a priori insignifiants ou susceptibles d'interprétations variées, en les replaçant dans un système symbolique à la dynamique complexe⁷.

L. Moeren, « The Ptolemaic Court System », *CdE* LX, 1985, p. 214-222. Dans cet article, l'auteur s'inspire des écrits de E. Le Roy Ladurie, lequel a proposé une analyse de la cour de Versailles se démarquant sur ses bases historiques de celle de Norbert Élias. Cf. E. Le Roy Ladurie, avec la collab. de J.-Fr. Fitou, *Saint-Simon ou le système de la Cour*, Paris, 1997.

6. L. Coulon, « Cour, courtisans et modèles éducatifs au Moyen Empire », *Égypte. Afrique & Orient* 26, 2002, p. 9-20 ; R. Gundlach, « Zu Strukturen und Aspekten Pharaonischer Residenzen », dans R. Butz, J. Hirschbiegel, D. Willoweit (éd.), *Hof und Theorie. Annäherungen an ein historisches Phänomen*, Cologne-Weimar-Vienne, 2004, p. 225-247 ; Chr. Raedler, « Zur Struktur der Hofgesellschaft Ramses' II », dans R. Gundlach, A. Klug (éd.), *Der ägyptische Hof des Neuen Reiches. Seine Gesellschaft und Kultur im Spannungsfeld zwischen Innen- und Außenpolitik* (KSG, 2), Wiesbaden, 2006, p. 39-87 ; K. Spence, « Court and palace in Ancient Egypt: the Amarna period and later Eighteenth Dynasty », dans A.J.S. Spawforth (éd.), *The Court and Court Society*, p. 267-328 ; R.B. Parkinson, *Reading Ancient Egyptian Poetry*, Cambridge, 2009, *passim*.

7. Sur le caractère opératoire – et complexe – du concept

1. Université de Lyon – CNRS (UMR 5189).

2. Voir principalement *La Société de cour*, Paris, 1985 (1^{ère} éd. en all. 1969) et *La Civilisation des moeurs*, Paris, 1973 (1^{ère} éd. en all. 1939).

3. Voir par exemple récemment A. J. S. Spawforth (éd.), *The Court and Court Society in Ancient Monarchies*, Cambridge, 2007.

4. Voir notamment St. Quirke, *The Administration of Egypt in the Late Middle Kingdom*, New Malden, 1990 ; D. Lorton « What was the *pr-nsw* and who managed it ? Aspects of Royal Administration in "The Duties of the Vizier" », *SAK* 18, 1991, p. 291-316 ; M. Baud, *Famille royale et pouvoir sous l'Ancien Empire égyptien* (BdE, 126), Le Caire, 1999.

5. Voir G. Herman, « The Court Society of the Hellenistic Age », dans P. Cartledge, P. Garnsey, E. Gruen (éd.), *Hellenistic Constructs. Essays in Culture, History, and Historiography*, Berkeley, Los Angeles, 1997, p. 199-224. Pour une approche du « système » de la cour des Lagides, voir déjà

Elle définit en effet les équilibres qui s'instaurent entre le pharaon et ses « Grands » par une série de hiérarchisations subtiles et un protocole qui donne à chacun à la fois les limites de sa position mais aussi l'occasion de l'exhiber. Elle permet aussi d'expliquer la dialectique constante entre hiérarchie protocolaire et promotion par la faveur royale (*hswt*) qui transparaît dans les textes, ou la ritualisation des attitudes et comportements qui, même dans les périodes de transformations des fondements idéologiques de la royauté, reste un phénomène fondamental de la mise en scène de celle-ci.

Au sein de cette société de cour, univers où les actes sont avant tout des discours, la prise de parole est extrêmement codifiée et répond à des exigences précises, notamment dès qu'il s'agit de s'adresser au roi ou d'en parler. Parallèlement, la parole du roi, qui a force de décret, est ce qui définit, et redéfinit perpétuellement, la valeur de son entourage, donnant l'aune de sa faveur. Roi et courtisans sont en cela pris dans un univers de célébration réciproque de leur propre valeur par une parole qui porte l'autoglorification de l'univers de la cour dans son entier. L'objet de notre enquête est précisément la manière dont est à la fois conditionné et valorisé le discours de la plus haute élite, et comment se définit l'éloquence qu'elle déploie à la cour. Certes, l'entreprise est par nature délicate, dans la mesure où c'est par le biais de l'écrit, avec ses propres codifications, que nous devons tenter d'apprécier les performances orales. Mettant de côté les témoignages des narrations littéraires dont la nature est forcément un obstacle à l'appréciation des pratiques oratoires « réelles », on s'attachera ici aux céré-

monies de cour commémorées par ceux qui y ont participé. Les cas qui vont nous intéresser ici ont la particularité d'être des discours associés à des rites de cour retranscrits au profit de particuliers. L'étude des scènes de remises de récompense aux fonctionnaires, qui constituent un corpus riche au Nouvel Empire, va nous permettre d'appuyer nos analyses sur un matériau diversifié, un certain nombre de ces représentations incluant les paroles prononcées par les participants.

La compréhension du contexte cérémoniel des pratiques oratoires est fondamentale⁸ non seulement parce qu'elle conditionne l'appréciation des intentions de l'orateur, mais aussi parce qu'elle permet d'insérer sa pratique dans une série de codifications sociales⁹, de respect d'exigences imposées par la société de cour. Nous proposerons ici d'utiliser le concept d'« éloquence d'apparat », élaboré par P. Zoberman, notion qui permettra de clarifier le rapport du discours de la cour avec son contexte, et notamment sa référence constante, la figure royale. Ce n'est qu'alors que nous pourrons envisager les liens de cette éloquence d'apparat avec deux catégories de textes : celle des panégyriques royaux, volontiers qualifiés de textes de « propagande », terme qu'il faut repréciser au regard des pratiques institutionnalisées du discours à la cour, et celle des « belles-lettres », se déployant volontiers dans des performances littéraires à la cour mais relevant d'une pratique du discours plus autonome.

8. Les termes de ce questionnement ont été posés de manière très éclairante par Chr. Eyre, « Why was Egyptian Literature ? », dans *Sesto Congresso Internazionale di Egittologia. Atti*, Turin, 1993, p. 115-120 ; voir aussi *idem*, « Is historical literature « historical » or « literary » ? », dans A. Loprieno, *Ancient Egyptian Literature. History & Forms* (PdÄ, 10), Leyde-New York-Cologne, 1996, p. 415-433.

9. Les réflexions de J. Baines sur le *decorum* et les codifications de l'iconographie participent de la même logique (« Restricted Knowledge, Hierarchy, and Decorum : Modern Perceptions and Ancient Institutions », *JARCE* 27, 1990, p. 17-21).

d'« élites » dans cette perspective, voir Fr. Leferme-Falguières, V. van Renterghem, « Le concept d'élites. Approches historiographiques et méthodologiques », *Hypothèses* 2000/1, p. 55-67 [disponible en ligne à l'adresse suivante : http://www.cairn.info/article.php?ID_REVUE=HYP&ID_NUMPUBLIE=HYP_001&ID_ARTICLE=HYP_001_0055 ; dernière consultation le 27/07/2009].

Cour et éloquence au Nouvel Empire

Avant d'aborder la question de ces cérémonies de cour où entre en jeu l'éloquence, c'est la place centrale de l'art du discours au sein de l'univers de la cour égyptienne qu'il est utile de préciser. Dans la société égyptienne antique, la maîtrise de l'art de la parole¹⁰ constitue l'un des modes de distinction des élites et un critère d'appartenance à la cour du Pharaon. En cela, l'apprentissage de la technique oratoire est l'une des clés de la formation des futurs dignitaires du royaume, comme en témoignent les « sagesse » scolaires qui sont codifiées à l'aube du Moyen Empire dans le but d'apprendre aux jeunes gens à assimiler les manières des *serou*, le terme *ser* désignant génériquement le membre de l'élite qui par sa formation, son comportement et ses titres est digne d'appartenir à la cour royale¹¹. Les élites du Nouvel Empire sont formées par ces mêmes textes érigés au rang de « classiques » et par d'autres sagesse contemporaines, dont l'objectif est similaire. Ainsi, l'*Enseignement d'Aménémopé*¹², conçu à l'époque ramesside ou légèrement plus tard, se présente comme un traité destiné à celui qui doit fréquenter les courtisans. Voici comment débute son prologue :

« Début d'un enseignement pour la vie,
D'une instruction pour le bien-être,
Règles de toute sorte pour fréquenter les hauts
dirigeants (*tp-rd nb n 'q'q wrw*)
Usages à l'égard des courtisans (*nt-' n smrw*)
Pour pouvoir répondre à la question de celui qui
l'a posée, pour rendre un rapport à celui qui l'a
diligenté. »¹³

D'emblée, la maîtrise du discours est mise en avant et s'avère un thème récurrent du texte qui oppose les qualités de l'homme discret, usant de la parole à bon escient, aux défauts de « celui dont les propos sont enflammés »¹⁴. Cette morale du courtisan en proie à la compétition de la vie de cour, si elle s'est élaborée en éthique du « vrai silencieux » à caractère religieux, conserve sa pertinence dans une société où la cour reste la matrice des comportements sociaux.

D'une manière générale, les hauts personnages du Nouvel Empire se définissent par une large gamme de qualités d'éloquence et de contrôle de la parole analogues à celles dont se prévalaient les courtisans du Moyen Empire, comme en attestent leurs inscriptions funéraires¹⁵. L'autobiographie d'Onourismès¹⁶, datée du règne de Mérenptah, fournit un exemple caractéristique de la manière

10. Notions de bases et références sur l'art de la parole en Égypte ancienne dans J. Assmann, *LÄ V*, 1984, col. 195-201, s.v. « Reden und Schweigen » ; L. Coulon, « Rhétorique et stratégies du discours dans les formules funéraires : les innovations des Textes des sarcophages », dans S. Bickel, B. Mathieu (éd.), *D'un monde à l'autre. Textes des Pyramides & Textes des Sarcophages* (BdÉ, 139), 2004, p. 119-142.

11. Voir L. Coulon, *Égypte, Afrique & Orient* 26, 2002, p. 9-20. Sur le caractère non spécifique du terme *ser* (*sr*), voir U. Luft, « Der angebliche Titel [*nty m srt*] im Mittleren Reich », dans *Essays in honour of Prof. Dr. Jadwiga Lipińska* (WES, 1), Varsovie, 1997, p. 374 : « *Sr* könnte demnach am besten als Bezeichnung eines nicht spezifizierten hohen Beamten im Rang eines *sr* definiert werden. »

12. Cf. récemment P. Vernus, *Sagesse de l'Égypte pharaonique*, Paris, 2001, p. 299-346 ; V.P.-M. Laisney, *L'enseignement d'Aménémopé* (*Studia Pohl : Series Major*, 19), Rome, 2007.

13. Trad. P. Vernus, *Sagesse de l'Égypte pharaonique*, p. 308.

14. Sur les épithètes *šmw r(3)*, « aux propos bouillants », ou *t(3) r(3)*, « aux propos enflammés », voir J.F. Borghouts, « 'The Hot one' (*p(3) šmw*) in ostrakon Deir el-Medineh 1265 », *GM* 38, 1980, p. 21-28 ; H.-W. Fischer-Elfert, « Dein Heisser » in pAnastasi V 7.5-8,1 und seine Beziehung zur Lehre des Amenemope, Kap. 2-4 », *WdO* 14, 1983, p. 83-90 ; *idem*, *Literarische Ostraka der Ramessidenzeit in Übersetzung* (KAT), Wiesbaden, 1986, p. 9-10, n. (b) ; N. Shupak, *Where can wisdom be found ? The Sage's Language in the Bible and in Ancient Egyptian Literature* (OBO, 130), Fribourg-Göttingen, 1993, p. 128-131.

15. Voir L. Coulon, « Les épithètes autobiographiques formées sur *škm* », dans I. Régen, Fr. Servajean (éd.), *Verba manent. Recueil d'études dédiées à Dimitri Meeks*, CENIM 2, Montpellier, 2009, p. 74-81.

16. B. Ockinga, Y. al-Masri, *Two Ramesside Tombs at el Mashayikh I*, Sydney, 1988 [texte cité ici *Tombe d'Onourismès*] ; voir aussi E. Froom, *Biographical Texts from Ramessid Egypt*, Atlanta, 2007, p. 107-116.

dont l'éloquence est inscrite au centre de l'éducation, de la personnalité et des pratiques d'un fonctionnaire ramesside. Après avoir évoqué sa conduite exemplaire à l'école¹⁷, Onourismès insiste sur ses qualités personnelles et son mérite, qui lui ont permis d'être récompensé par le roi et d'accéder au statut de conseiller privilégié du roi et au rang d'Ami (*smr*) à la cour¹⁸. Exposant les principes qui ont régi sa conduite, Onourismès insiste sur son éthique de la parole :

Je suis (quelqu'un) de compétent, qui s'abstient de tout éclat de voix (*šw m [qʔ (?)] hrw=f*), les excès langagiers sont une abomination ! (*bwt pw khbw mdt*) (...) [...] Je suis (quelqu'un) au coeur droit [...] de la parole juste (?) sans inclination pour les discours mauvais (*nn hnn n mdww jsft*)¹⁹. Je suis un silencieux, au bon caractère, au coeur patient, qui aime [...] [...] qui s'associe à celui qui n'a rien. Je suis l'ami de celui qui possède une nature calme, haïssant celui qui abuse de la parole (lit. « maître de bouche ») ou celui aux propos enflammés (*msdw nb r(ʔ) tʔ r(ʔ)*)²⁰.²¹

Plus loin, il affine son portrait en liant sa qualité de membre de l'élite (*ser*) à son parfait comportement langagier :

Je suis un noble aux discours fiables (*sr n mh-jb mdwwt*), qui s'abstient de toute indiscretion (*šw m r(ʔ) whm*)²².

Une image très similaire est fournie par les anthologies scolaires (« miscellanées ») reco-

piées par les apprentis-scribes ramessides, qui déclinent sous diverses formes l'idée que l'élite se caractérise par son discours²³. Ainsi, dans un extrait du papyrus Lansing faisant l'éloge d'un homme de l'élite thébaine²⁴, le portrait insiste sur les qualités de ce « *ser* calme (lit. froid), fils de loués, aimé de tout le monde et recevant les louanges du roi »²⁵ et s'attarde largement sur ses qualités oratoires :

Tu es un homme aux décisions pondérées, qui pèse sa réponse. Ton abomination, ce sont les expressions obscènes depuis ta naissance. Tu es gracieux de ta personne, au charme plaisant. Ton amour saisit toutes les générations comme une haute crue. Tu es un homme aux sentences

23. Cf. par ex. pBM EA 10085 v° = Chr. Leitz, *Magical and Medical Papyri of the New Kingdom* (HPBM, VII), Londres, 1999, p. 91 : *pʔ [wn] bjʔt n sr mdt* « F[or] the character of an official is speech. »

24. *LEM* 112,9-115,10 ; R.A. Caminos, *Late-Egyptian Miscellanies* (BES, 1), Londres, 1954, p. 419-426 ; cf. aussi M. Lichtheim, *Ancient Egyptian Literature. II. The New Kingdom*, Berkeley-Los Angeles-Londres, 1976, p. 168-175 ; N. Tacke, *Verspunkte als Gliederungsmittel in ramessidischen Schülerhandschriften* (SAGA, 22), 2001, p. 116-120 ; G. Moers, « Der Papyrus Lansing : Das Lob des Schreibersberufes in einer ägyptischen "Schülerhandschrift" aus dem ausgehenden Neuen Reich », dans O. Kaiser et al., *TUAT. Ergänzungslieferung*, Gütersloh, 2001, p. 109-142.

L'ensemble du recueil a été compilé à l'intention d'un apprenti-scribe nommé Ounemdiamon par le chef des troupes Nebmaâtrênakht qui est probablement à identifier à un personnage attesté par des documents administratifs à la fin de la XX^e dynastie (H.-W. Fischer-Elfert, « Drei Personalnotizen », *GM* 119, 1990, p. 14-15). Le titre donné par A.H. Gardiner et R.A. Caminos au passage cité ici, "A Eulogy of the Teacher", ne me paraît pas rendre véritablement la spécificité du texte, qui, il faut le noter, se distingue par l'écriture du reste du recueil (cf. A.M. Blackman, T.E. Peet, « Papyrus Lansing : A Translation with Notes », *JEA* 11, 1925, p. 285). Même si Nebmaâtrênakht est bien la personne louée dans le texte, il ne l'est pas en tant qu'enseignant mais en tant qu'homme de bien, prêtre et courtisan. Il est possible aussi que le texte soit une eulogie adressée à un autre personnage. Étant donné les titres qu'il porte (notamment *wr mʔʔ n R' m Wʔst* « grand voyant de Rê dans Thèbes »), l'évocation de certaines cérémonies (fête de Sokaris), et certaines parentés phraséologiques dans la description des qualités de l'homme, un rapprochement est à opérer avec Tjanéfer, propriétaire de la TT 148, ayant vécu sous Ramsès III.

25. *LEM* 114, 1-2.

17. B. Ockinga, Y. al-Masri, *op. cit.*, p. 14 ; pl. 23, col. 12-15 et p. 32 ; cf. H. Brunner, *Altägyptische Erziehung*, 1957, p. 42.

18. *Tombe d'Onourismès*, pl. 23, col. 19-22 = *KRI* VII, 227, 5-8.

19. Pour une possible référence à l'*Enseignement d'un homme à son fils* dans cette phrase, voir H.-W. Fischer-Elfert, *Die Lehre eines Mannes für seinen Sohn* (ÄA, 60), Wiesbaden, p. 328.

20. Pour cette interprétation, voir H.-W. Fischer-Elfert, *Die Lehre eines Mannes für seinen Sohn*, p. 139-140 et p. 329.

21. *Tombe d'Onourismès*, pl. 25, col. 33-35 = *KRI* VII, 228, 7-11.

22. *Tombe d'Onourismès*, pl. 29, col. 53 = *KRI* VII, 230, 7.

choisies, expert à les prononcer (*nntk stp tsw 'rq m ddt=w*). Tout ce que tu dis est doué de précision. Ton abomination est le désordre²⁶.

La distinction est l'une des qualités maîtresses qui émergent de ce portrait. Le *ser* doit se distinguer du commun et la langue est, avec l'habillement, les manières, le luxe et d'autres signes ostentatoires, l'instrument de cette différenciation, autant par le contenu des paroles que par le niveau de langue et la maîtrise rhétorique²⁷. Cette qualité d'homme « aux sentences choisies » (*stp tsw*) que l'on retrouve aussi dans certaines autobiographies de dignitaires de l'entourage royal du Moyen²⁸ comme du Nouvel Empire²⁹, est celle qui définit aussi les auteurs classiques évoqués plus haut, adulés par les lettrés du Nouvel Empire³⁰.

Ces qualités qui « font » l'homme de l'élite et le courtisan idéal servent aussi à qualifier le

pharaon, qui a lui-même reçu son éducation à la cour. Depuis le Moyen Empire, la phraséologie royale a largement puisé dans le répertoire autobiographique des particuliers, en reprenant les thèmes « héroïques » de la Première Période intermédiaire³¹ mais aussi en soulignant les compétences intellectuelles et verbales du roi. C'est de fait l'image d'un pharaon éloquent que nous donnent à l'envi les panégyriques royaux³², et en particulier ceux qui s'insèrent dans ces débats de cour que contiennent les inscriptions relevant du genre de la *Königsnovelle*³³. Les courtisans y saluent fréquemment et de manière stéréotypée³⁴ la supériorité de la parole royale, en la décrivant non pas seulement comme une parole divine, mais aussi comme une parole rhétoriquement parfaite. En voici deux exemples. Le premier est tiré du *Texte de la jeunesse de Thoutmosis III* :

Les courtisans disent : [...Comme est parfait ce discours] (*[nfr.wy mdt tn]*) prononcé devant nous et que nous avons entendu dans le palais !

Sois florissant de vie et de puissance, et que ta Majesté soit placée sur le grand trône.

(C'est là) l'expression d'un dieu en personne, pareille au discours de Rê dans les temps primordiaux. C'est Thot qui a mis le discours en gravure³⁵.

26. LEM 113,9-10 et 114, 11-16.

27. Cette volonté de se distinguer du peuple transparaît à travers les expressions des autobiographies de dignitaires du Nouvel Empire. Par ex. : « Je n'ai pas tenu le discours de la populace (*n ddt=j mdwt nt h3w-mr*), je n'ai pas fait de rapport à ceux qui n'avaient pas de manières (*n whm=j n jwtyw qd=sn*) » (*Urk.* IV, 120, 3-4). Sur la langue distinguée de l'élite égyptienne, voir J. Allen, « Colloquial Middle Egyptian : Some Observations on the Language of Heka-Nakht », *LingAeg* 4, 1999, p. 11.

28. Voir l'autobiographie d'Antef fils de Tjéfi (XI^e dyn. - Montouhotep II), stèle New York, MMA 57.95, l. 8 (= H.G. Fischer, *JNES* 19, 1960, p. 259, fig. 1 et p. 268, n. [ag]) : « qui connaît la rhétorique, aux sentences choisies » (*rh mdt stp tsw*).

29. Voir par exemple : statuette d'un prophète d'Onouris (XVIII^e dyn.), Louvre E 11099, col. 2 (= É. Drioton, *Mon Piot* 25, 1921-1922, p. 114) : « le véritable juste, aux beaux discours, aux sentences choisies (*[mt]y m3' nfr mdwt stp tsw*), l'homme de confiance d'Horus dans sa demeure » ; stèle d'Imenouahsou (XIX^e dyn. - Mérenptah), spéos d'Horemheb, Gêbel Silsileh (= *KRI* IV, 148, 8 ; L. Habachi, *MDAIK* 14, 1956, p. 54) : « aux sentences choisies, dont ce qui est sorti de la bouche apaise, l'homme de confiance efficient de son maître » (*stp tsw, hr.tw hr pr(t).n r(3)=f, mh jb mnj n nb=f*).

30. Éloge de l'écrivain Chéty. P. Chester Beatty IV, vso. 6, 12-14 (= *HPBM* III, pl. 20 ; cf. P. Vernus, *Sagesses de l'Égypte pharaonique*, p. 274) : « l'excellent, celui aux formulations distinguées » (*p3 jqr stpw tsw*).

31. Voir par exemple J.C. Moreno García, *Études sur l'administration, le pouvoir et l'idéologie en Égypte, de l'Ancien au Moyen Empire* (*AegLeod* 4), Liège, p. 80-81.

32. Voir par exemple la stèle du « premier mariage hittite » où Ramsès II est qualifié d'« (homme) aux discours choisis, aux décisions heureuses » (*stp mdwt m'r shw*). *KRI* II, 235, 11.

33. A. Loprieno, « The «King's Novel» », dans *idem*, *Ancient Egyptian Literature*, p. 277-295 ; dernière étude parue : B. Hofmann, *Die Königsnovelle. «Strukturanalyse am Einzelwerk»* (*ÄAT*, 62), Wiesbaden, 2004.

34. Cf. E. Blumenthal, « Die Koptosstele des Königs Rahotep (London U.C. 14327) », dans E. Endesfelder, K.-H. Priese, W.F. Reineke, St. Wenig (éd.), *Festschrift Fr. Hintze*, 1977, p. 70.

35. *Urk.* IV, 165, 9-15.

Le second est un passage de la stèle de Kouban érigée à l'entrée du Ouadi Allaqui en Nubie, commémorant la découverte d'une source à l'initiative de Ramsès II. Après un débat préliminaire, la recherche de la source préconisée par le pharaon se trouve couronnée de succès. Les courtisans saluent alors la parole du pharaon dans les termes suivants :

Hou est dans ta bouche. Sia est dans ton cœur.
Ton éloquence est la chapelle de Maât (*st-ns= k k3r
n m3t*). Un dieu trône sur tes lèvres.
Tes discours se concrétisent chaque jour³⁶.

Outre les éloges explicites qu'elles contiennent, les *Königsnovelle* sont en elles-mêmes des glorifications du verbe royal. Ces textes fonctionnent en effet comme des illustrations non pas tant de l'action royale que de la parole du pharaon, montrant son succès depuis sa profération jusqu'à sa réalisation dans les faits. Dès lors, la décision royale ne prend sa force que dans la solennité de son énonciation devant la cour, préliminaire essentiel qui introduit l'énoncé des décrets³⁷. L'efficacité magique attribuée à la parole du pharaon par les courtisans est une caractérisation superlative³⁸ qui ne contredit pas sa participation aux débats humains³⁹.

Aussi stylisés et conventionnels que soient ces récits, ils donnent à voir que la technologie de la parole domine le « politique », c'est-à-dire l'élaboration des décisions engageant l'État égyptien à la fois dans le domaine de la gestion des affaires intérieures que dans celui des relations internationales. Au plus haut niveau de l'État,

le pharaon ne joue pas uniquement le rôle d'arbitre, mais se doit aussi d'être un rhéteur de premier ordre, comme le prescrit le texte « classique » de l'*Enseignement pour Mérikarê*⁴⁰. Il est difficile de percevoir, à travers une documentation écrite marquée par de si fortes conventions idéologiques, la réalité des débats rhétoriques qui ont pu animer la vie politique. Au Nouvel Empire, un très bel exemple en a néanmoins été analysé par P. Vernus dans un discours adressé, sous le règne de Ramsès III, par le vizir Ta aux dirigeants de la communauté d'ouvriers de Deir el-Médineh qui avaient manifesté des inquiétudes concernant leurs rétributions en rations alimentaires⁴¹. L'auteur a montré que ce bref message obéit à une rhétorique consommée, qui construit l'argumentation en plusieurs phases bien déterminées et qui utilise un style littéraire, fondé notamment sur l'emploi de distiques⁴². Dans le domaine de la diplomatie internationale, l'art oratoire est naturellement l'instrument principal des négociations. Avec une ouverture nouvelle sur le Proche-Orient et les rapports qui s'instaurent avec des puissances étrangères, l'Égypte du Nouvel Empire doit se doter de professionnels de la rhétorique diplomatique, telle qu'on peut la voir se déployer à travers le corpus des tablettes d'Amarna notamment. De tels professionnels nous sont connus : ainsi Toutou, qui joue auprès d'Akhénaton le rôle de ministre des affaires étrangères et dit dans son autobiographie être chargé de transmettre les paroles des messagers étrangers au roi comme de leur

36. KRII, 356, 9-11.

37. Cf. P. Vernus, « L'écriture du pouvoir dans l'Égypte pharaonique. Du normatif au performatif », dans A. Bresson, A.-M. Cocula et Chr. Pébarthe, *L'écriture publique du pouvoir* (Ausonius-Études), Bordeaux, 2005, p. 124-126.

38. Sur les rapports entre art oratoire profane et efficacité de la parole magique, voir L. Coulon, dans S. Bickel, B. Mathieu (éd.), *D'un monde à l'autre. Textes des Pyramides & Textes des Sarcophages*, p. 121-125.

39. Cf. G. Posener, *De la divinité du pharaon* (*Cahiers de la société asiatique*, 15), Paris, 1960, p. 4-5 et 47-58.

40. Cf. Ph. Derchain, « Éloquence et politique. L'opinion d'Akhtoy », *RdE* 40, 1989, p. 37-47. Les *Königsnovelle* mettent en évidence également la présence de débats oratoires entre roi et courtisans, même si ceux-ci sont présentés invariablement à l'avantage du premier.

41. P. Vernus, « Études de philologie (I) », *RdE* 32, 1980, p. 121-124. Sur le contexte général des grèves de Deir el-Médineh provoquées par les interruptions dans le ravitaillement des ouvriers, voir *idem*, *Affaires et scandales sous les Ramsès*, Paris, 1993, p. 75-96.

42. P. Vernus, « Études de philologie (I) », *RdE* 32, 1980, p. 124.

rapporter en retour sa réponse⁴³. Son rôle de tout premier plan transparait à travers une lettre d'Amarna où un roitelet s'adresse directement à lui pour qu'il fasse cesser les calomnies dont il se dit victime⁴⁴. Un autre diplomate remarquable est l'ambassadeur de Ramsès II dont A. Zivie a découvert récemment la tombe dans la zone du Bubasteion de Saqqara. Celui-ci a pu démontrer que le personnage, appelé dans sa tombe soit Netjerouymes soit Parekhnou et attesté dans les sources hittites sous le nom de Parikhnawa, joua un rôle capital dans les négociations égypto-hittites qui ont abouti au célèbre traité de l'an 21⁴⁵. Or l'autobiographie de sa tombe révèle une abondance exceptionnelle d'épithètes relatives à l'éloquence et à la maîtrise de l'art oratoire, preuve qu'il s'agit là d'une des qualités inhérentes à l'exercice de sa fonction⁴⁶. Onourismès, haut fonctionnaire ramesside que nous avons évoqué plus haut à travers son autobiographie glorifiant sa maîtrise de la parole, était lui aussi chargé de fonctions diplomatiques à la cour⁴⁷.

43. D.B. Redford, *Akhenaten. The Heretic King*, Le Caire, 1984, p. 167-168 ; Ph. Abrahams, L. Coulon, « De l'usage et de l'archivage des tablettes cunéiformes d'Amarna », dans L. Pantalacci (éd.), *La lettre d'archive. Communication administrative et personnelle dans l'Antiquité proche-orientale et égyptienne* (Topoi. Suppl. 9), Le Caire, 2008, p. 24 et n. 103 (avec réf.).

44. Lettre d'Amarna EA 158. Trad. W.L. Moran, *Les lettres d'el-Amarna*, Paris, Le Cerf, 1987, p. 393-394.

45. A. Zivie, « Le messenger royal égyptien Pirikhnawa », *BMSAES* 6, 2006, p. 68-78, <http://www.thebritishmuseum.ac.uk/bmsaes/issue6/zivie.html>.

46. Voir les quelques clichés publiés dans A. Zivie, *Les tombeaux retrouvés de Saqqara*. Photographies de Patrick Chapuis, 2003, p. 120-143, notamment celle du pilier carré, p. 123 où on lit les épithètes *jqr mdwt, stp mdwt, 'q? dd hr jb n nb t3wy*.

47. *Tombe d'Onourismès*, pl. 23, col. 19 et p. 33 = KRI VII, 227, 4-5 (*3'w n h3st nbt m-b3h nb=f* : « interprète de toutes les contrées étrangères en présence de son maître »).

L'éloquence du courtisan, entre respect de l'étiquette et distinction individuelle

Pilier de l'éducation des élites, l'art rhétorique ne se réduit donc pas à une pratique de divertissement ou à un raffinement esthétique. Sa maîtrise est un impératif pour tout fonctionnaire qui doit se présenter à la cour de Pharaon, car les audiences royales s'apparentent à des épreuves redoutables où l'improvisation hasardeuse et la perte de ses moyens peuvent s'avérer catastrophiques⁴⁸. La parole, autant que les gestes et attitudes, est soumise à l'étiquette⁴⁹, cette codification de la distance qui définit hiérarchiquement et déploie spatialement les courtisans autour de la vie quotidienne publique du roi⁵⁰ et distribue

48. Voir A. Gnirs, « In the King's House : Audiences and receptions at court », dans R. Gundlach, J. Taylor (éd.), *Egyptian Royal Residences. 4th Symposium on Egyptian Royal Ideology* (KSG 4,1), Wiesbaden, 2009, p. 13-43, qui reprend de manière détaillée les témoignages de la littérature du Moyen Empire (*Simuhé, Conte du Naufrage*) et les met en regard de nombreux autres textes du Nouvel Empire.

49. Nous employons les termes « étiquette », « protocole » et « cérémonial de cour » de manière équivalente. Sur cette question, voir Fr. Leferme-Falguières, *Les courtisans. Une société de spectacle sous l'Ancien Régime*, Paris, 2007, p. 224-225. Pour ces notions dans la littérature égyptologique, voir H. Brunner, *IA II*, 1977, col. 1229-1230, s.v. « Höflichkeit und Etikette » et col. 1238-1239, s.v. « Hofzeremoniell » ; L. Coulon, *Égypte. Afrique & Orient* 26, 2002, p. 12 et p. 19, n. 7 et 8 ; S. El Menshawy, « The Protocol of the Egyptian Royal Palace », dans Z. Hawass (éd.), *Egyptology at the Dawn of the Twenty-first Century*, Le Caire, New York, 2003, II, p. 400-406 ; K. Spence, dans A.J.S. Spawforth (éd.), *The Court and Court Society*, p. 318-320 ; A. Gnirs, dans R. Gundlach, J. Taylor (éd.), *Egyptian Royal Residences*, p. 38-39.

50. Cf. N. Élias, *La société de cour*, p. 97 : « Par l'étiquette, la société de cour procède à son autoreprésentation, chacun se distinguant de l'autre, tous ensemble se distinguant des personnes étrangères au groupe, chacun et tous ensemble s'administrant la preuve de la valeur absolue de leur existence. » Comme la Cour de Louis XIV, celle des pharaons pouvait aussi se déplacer hors du palais (voir les données fournies par le papyrus Boulaq XVIII à la XIII^e dyn., cf. St. Quirke, *The Administration of Egypt in the Late Middle Kingdom*, New Malden, 1990, p. 9-121, et K. Spence, dans A.J.S. Spawforth (éd.), *The Court and Court Society*, p. 282-283 ; pour le « harem itinérant » de la cour, voir par ex. M. Yoyotte, « Le "harem" dans l'Égypte ancienne », Catalogue de l'exposition

les « fétiches du prestige »⁵¹. Son importance est directement soulignée par les témoignages de ceux dont c'est la fonction de la mettre en œuvre et de la faire respecter. Ainsi, Khérouef, haut dignitaire du règne d'Amenhotep III, « qui connaît toutes les règles de l'étiquette du palais (*rḥ tp rd nb n 'h*) et donne ordre aux courtisans (*wḏ mdwt n smrw*) »⁵², se targue d'avoir d'organisé la première fête-sed du pharaon selon toutes les règles du protocole. Au cours de celle-ci, les cérémonies de récompense des dignitaires présents sont ainsi menées en faisant en sorte « que chaque homme se tienne selon son rang (*'h' s nb r nmtwt=f*) »⁵³. À chaque rang correspondaient une position et une attitude associée, la hiérarchie se faisant voir dans les courbettes et signes de soumission que devaient effectuer les courtisans devant le roi⁵⁴. Dans cet univers strictement ordonné par l'étiquette, il n'est pas question d'outrepasser son droit à la parole. Une séquence récurrente dans les autobiographies de la XVIII^e dynastie donne une illustration des

comportements qu'implique cette réglementation.

J'ai servi Horus dans son palais en ce qui est loué et aimé (de lui) (*jw šms.n=j Hr m pr=f m ḥswt mrrt*). Ma bouche n'a pas été prétentieuse⁵⁵ auprès des *serou* (*n '3 r(?)=j r-gs srw*), je n'ai pas cherché de querelle à plus grand que moi (*n šnt '3 r=f*). Je n'ai pas allongé le pas pour marcher derrière le trône vénérable (*n pḏ=j m nmtwt r šmt ḥr s3 ḥndw šps*)⁵⁶.

Ce que l'on peut lire en « négatif » de ces déclarations, c'est l'importance des querelles de préséance, des rivalités entre courtisans⁵⁷ et la

Reines d'Égypte, Paris, Monaco, 2008, p. 79) ; l'étiquette sert dans ces cas de mode de structuration permanente de la cour, où qu'elle soit.

51. N. Élias, *La société de cour*, p. 72.

52. The Epigraphic Survey, *The Tomb of Kherouef* (OIP, 102), 1980, pl. 83A, 7-8. Pour l'énoncé de telles prérogatives, voir aussi par exemple la stèle d'Antef (XVIII^e dyn.-Thoutmosis III), Louvre C26 = *Urk.* IV, 967, 6-10.

53. The Epigraphic Survey, *The Tomb of Kherouef*, pl. 28 et p. 43.

54. Cf. par ex. B. Dominicus, *Gesten und Gebärden in Darstellungen des Alten und Mittleren Reiches* (SAGA, 10), Heidelberg, 1994, p. 33-35. Au Nouvel Empire, une bonne idée de cette hiérarchie des attitudes, transposée dans le contexte des relations internationales, est fournie par leur transcription épistolaire dans les formules d'introduction des lettres d'Amarna (par ex. en EA 64 : « Je tombe aux pieds du roi, mon seigneur, 7 fois « aux pieds du roi mon seigneur », et 7 fois, ici et maintenant, et sur le ventre et sur le dos »). Cf. l'étude d'E. F. Morris, « Bowing and scraping in the Ancient Near East : An investigation into obsequiousness in the Amarna Letters », *JNES* 65, 2006, p. 179-195. Pour la représentation des gestes de soumission des vassaux de Pharaon, voir aussi A. Hermann, « Jubel bei der Audienz », *ZÄS* 90, 1963, p. 58-59.

55. Sur l'expression '3 r(?), voir L. Coulon, « Vérité et rhétorique dans les autobiographies égyptiennes de la Première Période intermédiaire », *BIFAO* 97, 1997, p. 112, n. (c).

56. Stèle de Ptahmès : Lyon 88 (inv. H. 1376) = *Urk.* IV, 1531, 5 & 10 (XVIII^e dyn. - Amenhotep III). Pour les parallèles et variantes, voir H. Guksch, *Königsdienst. Zur Selbstdarstellung der Beamten in der 18. Dynastie* (SAGA, 11), Heidelberg, 1994, p. 204.

57. Bien que les rangs soient fixés selon une hiérarchie stricte, le déroulement des cérémonies implique que certains courtisans occupent ponctuellement, sur décision du roi, des fonctions ritualisées, pour lesquelles une concurrence s'établit forcément au sein de l'entourage royal. Voir par exemple l'insistance d'Hatyay à souligner, que, promu à la cour malgré sa basse extraction (voir *infra* n. 60), il fut nommé « conducteur des fêtes du roi » (*ššmw-ḥb nsw*), chargé notamment de mener le roi dans sa barque lors des sorties rituelles. Sur la manière dont l'étiquette est constamment « négociée », « aménagée » et « disputée », les analyses de N. Élias peuvent là encore fournir des repères précieux : « [L'étiquette] était pour chacun un lien, mais aussi une assurance, assurance précaire, il est vrai, de son existence sociale sévèrement hiérarchisée et de son prestige. Car au milieu des tensions qui traversaient en tous sens ce tissu social et le maintenaient, chaque membre de la société était exposé aux attaques incessantes de ceux, qui, d'un rang inférieur ou à peu près équivalent ou en simples rivaux, essayaient par des prestations particulières, par la faveur du roi ou tout simplement par des manœuvres habiles, de provoquer des changements d'étiquette et, de ce fait, de l'ordre hiérarchique. [...] Le roi [= Louis XIV] ne s'en tient pas simplement à l'ordre hiérarchique transmis par ses prédécesseurs. L'étiquette lui laisse une certaine marge de manœuvre, dont il se sert pour déterminer la part de prestige de chacun, même dans les affaires de peu d'importance. Il tire profit des aménagements psychologiques qui reflètent les structures hiérarchiques et aristocratiques de la société ; il tire profit de la rivalité des hommes de cour, toujours en quête de prestige et de faveurs,

fréquence des petites infractions au strict respect des rangs, d'aucuns allongeant le pas pour s'approcher au plus près du pharaon au cours des processions⁵⁸. L'étiquette doit là imposer une police des comportements physiques et langagiers, et la qualité de « bon » courtisan passe par son strict respect. Les recommandations des *Enseignements* diffusés par la tradition scolaire font d'ailleurs une large place à cette question⁵⁹.

Dans le même temps, le courtisan talentueux, s'il ne doit pas froisser le protocole ostensiblement, a la possibilité de le contourner ou de l'infléchir à son avantage. Il peut profiter de ses qualités oratoires pour s'attirer les faveurs du roi et en tirer bénéfice. Certaines autobiographies de fonctionnaires ramessides montrent que l'éloquence de tel ou tel courtisan peut parfois s'imposer, même si sa position hiérarchique est inférieure à celle de ses adversaires. Je ne citerai qu'un exemple particulièrement significatif, celui de l'autobiographie d'Hatiay, sculpteur des images divines :

Ô, notables grands et petits, (vous) tous les 'pât', tous les 'rekhyt', tous les 'henmémet', je vous dirai ce qui m'est advenu – je suis, en effet, plus distingué que d'autres – en sorte que vous le racontiez de génération en génération, les aînés enseignant les jeunes.

C'est que j'étais un pauvre homme par ma famille, un petit de ma ville.

pour modifier, grâce au dosage savant de ses marques de faveur, le rang et la considération des membres de la société de cour en fonction des nécessités de son pouvoir, pour créer des tensions internes et déplacer à son gré les centres d'équilibre. Le mécanisme de l'étiquette ne s'est pas encore figé, il est encore, dans les mains du roi, un instrument de domination extrêmement souple. » (*La société de cour*, p. 76-78).

58. Cf. H. Guksch, *Königsdienst*, p. 96, n. 202. Voir déjà l'avertissement de l'enseignement de Ptahhotep contre les comportements outrepassant le protocole (Ptahhotep pPrise 8,26. Cf. L. Coulon, « La rhétorique et ses fictions. Pouvoirs et duplicité du discours à travers la littérature égyptienne du Moyen et du Nouvel Empire », *BIFAO* 99, 1999, p. 112-113).

59. Cf. L. Coulon, *Égypte. Afrique & Orient* 26, 2002, p. 13-16 ; K. Spence, dans A.J.S. Spawforth (éd.), *The Court and Court Society*, p. 301-302.

Mais le Maître des Deux Pays a fait ma connaissance et j'ai été grandement cher à son cœur de sorte que c'était sous Son aspect de Rê dans le secteur réservé de Son palais que je voyais le roi. Il m'a rendu plus grand que les courtisans, au point que je me mêlais aux grands du palais (*s^c.n=f(w)j r smrw šbn=j wrw 'h*) ; et mon Maître s'est montré satisfait de mes sentences allant jusqu'à négliger (celles / ceux) des plus grands que moi (*hr.n nb=j hr tsw=j mkh? =f wrw r=j*)⁶⁰. »

Nous avons là illustré le mécanisme élémentaire de la vie de cour : le principe dynamique de la faveur royale rompant l'équilibre statique de la hiérarchie des rangs, pour promouvoir un personnage de faible rang mais se distinguant par la qualité de ses discours (*tsw*). Il y a là une situation de concurrence dans laquelle le courtisan le plus éloquent parvient à s'affirmer auprès du roi⁶¹.

Deux paramètres se dégagent donc, qui conditionnent l'éloquence du courtisan : celui de la convenance d'une part, qui répond au strict conditionnement de la vie de cour ; une inventivité et un art de l'à-propos d'autre part, qui permet de distinguer sa parole de celle des autres en en augmentant la pertinence. Malheureusement, si cette éloquence de courti-sanerie est fréquemment évoquée, les témoignages directs de ces interventions heureuses, leur contenu réel, ne nous sont pas parvenus. C'est dans le contexte plus solennel des cérémonies de cour qu'il nous faut nous tourner pour appréhender l'éloquence propre à l'élite.

60. Stèle Leyde V, 1 (XIX^e dyn. ép. Séthi I^{er}). Trad. d'après J.-M. Kruchten, « Un sculpteur des images divines ramesside », dans M. Broze, Ph. Talon (éd.), *L'atelier de l'orfèvre. Mélanges Ph. Derchain*, Louvain, 1992, p. 107-116.

61. Les témoignages littéraires soulignent d'ailleurs la possibilité pour l'orateur brillant d'être récompensé par le roi. Cf. R.B. Parkinson, *Poetry and Culture in Middle Kingdom Egypt. A Dark Side to Perfection*, Londres, New York, 2002, p. 82.

Les cérémonies de cour et l'éloquence d'apparat

La vie de cour est ponctuée d'événements réunissant le roi et les courtisans pour des motifs variés⁶², qui ont pour point commun une même solennité visible dans la mise en oeuvre de ce que l'on peut définir comme un « appareil » cérémoniel⁶³. Sous réserve d'un inventaire plus exhaustif, ces cérémonies de cour peuvent être liées à une phase particulière du règne du pharaon (couronnement⁶⁴, fête-*sed*⁶⁵, funérailles), à des fêtes religieuses majeures, à l'investiture d'un fonctionnaire, à sa promotion ou à son pardon, à la réception en grande pompe de délégation étrangère⁶⁶, etc. Ces occasions solennelles sont certes à distinguer formellement des cérémonies qui rythment quotidiennement la vie du pharaon, mais celles-ci sont dotées d'un appareil protocolaire aussi strict⁶⁷. Du point de vue du cérémonial, il n'y a pas de différence tranchée entre ces diverses activités du roi⁶⁸, et cette distinction tend

même à totalement s'estomper à certaines périodes, si l'on prend l'exemple de l'époque amarnienne⁶⁹. Les sources disponibles pour étudier le cérémonial en jeu dans ces événements sont malheureusement limitées et indirectes. Le plus souvent, elles proviennent des reliefs de temple, ce qui dans ce cas privilégie la documentation relative aux fêtes religieuses⁷⁰, ou des reliefs des monuments funéraires des courtisans⁷¹.

Si la parole est contrôlée à la cour, il en est de même pour les discours qui s'y prononcent dans les occasions solennelles, qui, a fortiori, ne peuvent déroger aux mêmes règles. Dans ces conditions, l'éloquence ne peut être a priori fondée que sur le principe de convenance aux règles du protocole et d'adéquation aux attentes du pharaon⁷². Il nous faut rechercher, dans ce contexte très encadré des cérémonies de cour, quelle est la nature des discours prononcés et à quelles règles ils obéissent. Nous prendrons ici le cas particulier des cérémonies de récompense des fonctionnaires, en nous attardant sur plusieurs exemples caractéristiques⁷³; ils pourront être

62. Voir K. Spence, dans A.J.S. Spawforth (éd.), *The Court and Court Society*, p. 311-322.

63. Pour la définition de l'« appareil » cérémoniel, voir *infra*.

64. M.-A. Bonhême, A. Forgeau, *Pharaon. Les secrets du pouvoir*, Paris, 1988, p. 245-285.

65. Voir par exemple la cérémonie représentée dans la première cour du temple de Soleb (M. Schiff Giorgini, avec Cl. Robichon et J. Leclant, éd. par N. Beaux, *Soleb III-V*, Le Caire, 1998-2003).

66. Voir par exemple la réception de la princesse hittite dans la stèle du premier mariage hittite de Ramsès II (K/II 2, 233-257) et l'évocation vivante qu'en fait K.A. Kitchen, *Ramsès II. Le pharaon triomphant*, 1985 [1^{re} éd. anglaise, 1982], p. 120-127. Voir aussi la célèbre cérémonie de réception des tributs étrangers de l'an 12 d'Akhénaton.

67. Voir par exemple le cas de l'audience matinale du vizir, soigneusement décrite dans le texte des *Instructions (tp-rd) au vizir*. Cf. G.P.F. van den Boorn, *The Duties of the Vizier. Civil Administration in the Early New Kingdom*, Londres, New York, 1988, p. 54-76.

68. On comparera ce qui concerne la société de cour sous Louis XIV : « La classification des rituels opérée par l'historiographie, qui distingue les cérémonies intéressant l'État d'une part, et celles concernant l'étiquette de cour d'autre part, n'existe pas pour les contemporains qui placent au

même niveau les spectacles, les divertissements de cour et une cérémonie, aussi importante que le sacre. Les études scientifiques se sont surtout penchées sur le cérémonial d'État, le plaçant au cœur d'un dispositif assurant la promotion de l'image royale. En fait, cette distinction et cette hiérarchie des événements n'existent pas pour les contemporains, qui considèrent ce cérémonial comme un tout. » (Fr. Leferme-Falguières, *Les courtisans*, p. 81).

69. Voir *infra*.

70. Voir sur cet aspect J. Baines, « Public ceremonial performance in ancient Egypt : exclusion and integration », dans T. Inomata, L. Coben (éd.), *Archaeology of performance : theaters of power, community, and politics*, Lanham MD, 2006, p. 261-302.

71. Même si elles ne sont pas présentées dans cette perspective particulière, un grand nombre de données relatives au cérémonial et à l'étiquette de cour à la XVIII^e dynastie, issues des inscriptions autobiographiques des membres de l'entourage royal, sont commodément regroupées dans l'ouvrage de H. Guksch, *Königsdienst*.

72. Voir la manière dont l'éloquence courtisane est définie dans l'autobiographie de *Dhwty-nfr* (TT 80), *Urk.* IV, 1476, 1-3 : « au discours compétent dans l'esprit de sa Majesté » (*qjr dd hr jb n nsw*).

73. Chr. Eyre avait déjà noté l'intérêt d'étudier ces

aisément comparés au reste du corpus des attestations de ces cérémonies, majoritairement issues de la documentation du Nouvel Empire, qui a été très intelligemment réuni et commenté par S. Binder, dans un ouvrage auquel nous renvoyons pour la riche bibliographie antérieure⁷⁴. Lors de cette cérémonie, la récompense est concrétisée par un certain nombre d'objets, au sein desquels se distingue le collier-*shebyw* qui en vient à devenir l'élément caractéristique de l'iconographie des scènes de récompense. La scène principale de la cérémonie montre le fonctionnaire gratifié représenté les bras levés en signe de jubilation⁷⁵, orné d'un ou plusieurs colliers-*shebyw* que lui remettent des agents royaux. L'appartenance de ce type de festivités à la catégorie des cérémonies de cour est évidente : le roi joue un rôle central, les courtisans y forment le public devant lequel et *par rapport* auquel le fonctionnaire est promu.

Les premiers témoignages iconographiques des cérémonies de récompense des fonctionnaires remontent au milieu de la XVIII^e dynastie. Mais c'est à partir du règne d'Akhénaton que les représentations intègrent la transcription des discours prononcés par les participants. La période amarnienne, si elle marque une véritable rupture dans les croyances religieuses, représente pour la « société de cour » pharaonique une sorte d'évolution ultime, dans laquelle la vie quotidienne du couple royal, ses déplacements, son intimité, sont entièrement transformés en cérémonial⁷⁶. D'une part, la vie du roi est

devenue entièrement publique ; d'autre part, la hiérarchie des courtisans, leur ordonnancement cérémoniel sont aussi marqués que précédemment⁷⁷. La mise en scène des apparitions du roi, sans être nouvelle, se veut de plus en plus élaborée⁷⁸. Par ailleurs, la superposition presque totale du cérémonial de cour avec la liturgie du culte divin est là aussi plus une radicalisation du fonctionnement de la « société de cour » théocratique qu'un changement. Parallèlement, le règne d'Akhénaton est caractérisé par un développement sans précédent de l'hymnologie officielle à la gloire du nouveau dieu Aton⁷⁹. Cet essor entraîne celui de l'éloquence courtisane adressée au serviteur d'Aton par excellence, le pharaon Akhénaton⁸⁰. Le développement d'une langue « officielle » spécifique, modernisée, accompagne cette évolution⁸¹.

BSFE 107, 1986, p. 17-44 ; R. Vergnienx, M. Gondran, *Aménophis IV et les pierres du soleil. Akhénaton retrouvé*, Paris, 1997, p. 191.

77. Voir par exemple l'évocation de la cour convoquée par Akhénaton dans le texte des stèles-frontières d'Amarna : « Alors Sa Majesté dit : « Que me soient amenés les Amis du roi (*snrw nswt*), les grands du palais (*rw w'h*), le directeur des gardes, les [directeur]s des travaux, les dignitaire[s] de la [cour] toute entière. On les introduisit (*st*) sur-le-champ. Et aussitôt, ils furent sur leurs ventres devant sa majesté flairant le sol devant le dieu parfait. » (W.J. Murnane, Charles C. Van Siclen III, *The Boundary Stelae of Akhenaten*, Londres, New York, 1993, p. 20 (K XVII-XVIII), et p. 37).

78. La période amarnienne privilégie ainsi le dispositif de la « fenêtre d'apparition » sur celui du kiosque royal. Cf. N. de G. Davies, « The Place of Audience in the Palace », *ZAS* 60, 1925, p. 50-56 ; P. Vomberg, *Das Erscheinungsfenster innerhalb der amarnazeitlichen Palastarchitektur. Herkunft - Entwicklung - Fortleben* (*Philippika*, 4), Wiesbaden, 2004, p. 271-280.

79. J. Assmann, *Ägypten. Theologie und Frömmigkeit einer frühen Hochkultur*, Stuttgart-Berlin-Cologne, 1984, p. 246-249.

80. J. Assmann, « Die "loyalistische" Lehre Echnaton », *SAK* 8, 1980, p. 11 ; D.B. Redford, « The concept of Kingship during the Eighteenth Dynasty », dans D. O'Connor, D.P. Silverman (éd.), *Ancient Egyptian Kingship* (PdÄ, 9), 1995, p. 178-179, qui renvoie à une étude de V. Tobin, *The Intellectual Organization of the Amarna Period*, PhD Thesis, Hebrew University, 1986 (*non vidi*).

81. Cf. D.P. Silverman, « Texts from the Amarna Period and their position in the development of Ancient Egyptian », *LingAeg* 1, 1991, p. 301-314.

cérémonies pour appréhender la production des discours en contexte. Il partait néanmoins d'un constat négatif selon lequel aucun discours accompagnant les récompenses attribuées aux fonctionnaires n'était conservé et que seules de brèves évocations en subsistaient (dans *Sesto Congresso Internazionale di Egittologia. Atti*, p. 116-117). Les témoignages épigraphiques que nous nous proposons d'analyser en détail ici sont selon nous de nature à relativiser ce constat.

74. S. Binder, *The Gold of Honour in New Kingdom Egypt* (*ACE Studies*, 8), Oxford, 2008.

75. Cf. A. Hermann, *ZAS* 90, 1963, p. 49-66.

76. Voir Cl. Traunecker, « Amenophis IV et Nefertiti : le couple royal d'après les talatates du IX^e pylône de Karnak »,

Le premier exemple retenu ici est la scène de récompense de Toutou représentée dans sa tombe d'Amarna⁸² (*Fig. 1*). Cette scène fait partie d'un diptyque qui s'organise symétriquement autour de la porte percée dans le mur ouest de la salle à colonnes de la tombe. Comme le note S. Binder, il semble y avoir une forte connexion entre les deux épisodes de promotion et de récompense, voire une inversion (volontaire ou non) des inscriptions qui leur correspondent. Dans tous les cas, le schéma des deux scènes est analogue et nous nous concentrerons sur la partie sud qui montre le roi et la reine dans la fenêtre d'apparition face à Toutou levant les bras au ciel et chargé de colliers.

Le roi s'adresse au fonctionnaire promu dans les termes suivants :

Vois, je te promeus pour moi au statut de premier serviteur de ([Nefer-khéperou]-Rê-[Ouâ-en-Rê] dans la maison d'A]ton à Akhétaton, et je fais cela du fait de l'amour que je te porte, à savoir que : Tu es mon grand serviteur qui écoute mon enseignement ; toute mission que tu accomplis, mon cœur en est satisfait. Je vais te promouvoir à une fonction telle que tu puisses manger le pain d'offrande de Pharaon v.s.f., ton maître, dans la maison d'Aton⁸³.

Puis Toutou répond au Pharaon par un long éloge :

Souverain qui fait des monuments pour ton père et qui les répète, qui crée générations sur générations [...] chaque jour. [Tu es] Rê. C'est l'Aton vivant qui t'a engendré et tu vas accomplir sa longue durée de vie. Il se lève dans le ciel pour te donner naissance, mon maître, sage

comme le père, omniscient, précis, qui sonde les cœurs. Tes [mains ?] sont tels les rayons d'Aton, de sorte que tu construis les hommes selon leurs caractères. Mon maître, puisse Aton te donner les nombreux jubilé qu'il a décrétés pour toi. Car tu es son enfant. C'est de lui que tu es sorti. Ouâ-en-Rê, image de Rê pour l'éternité, qui élève Rê et apaise Aton, qui fait que le pays connaisse celui qui l'a fait, puisses-tu éclairer son nom pour les hommes et administrer pour lui les revenus de ses rayons. Puisse-t-il t'acclamer joyeusement dans le ciel le jour où tu apparais. Puisse la terre entière trembler pour toi, ainsi que la Syrie, le pays de Kouch et tous les pays, leurs bras tendus vers toi en adoration pour ton ka, alors qu'ils demandent la vie en misérables et qu'ils disent : « Donne-nous la vie ! ». La terreur que tu inspires a fermé leurs nez et ils ont cessé d'être prospères. Vois, ta puissance s'est emparé d'eux en les contraignant, ton cri de guerre a détruit leurs membres comme le feu dans le bois (ou 'comme un feu qui serait en eux' ?). Les rayons d'Aton se lèvent sur toi pour l'éternité, lui qui fait tes monuments aussi stables que le ciel et brille en eux pour l'éternité. Aussi longtemps que sera Aton, aussi longtemps tu seras, vivant et rajeuni pour l'éternité⁸⁴.

En dehors des serviteurs qui apportent des présents à Toutou, cinq groupes de personnes assistant à la cérémonie sont représentés, prononçant chacun un bref discours. Au registre inférieur, on voit les « nobles et Amis » (*srw smrww*) qui disent : « Comme elles sont parfaites, tes décisions, [Neferkheperourê-Ouâ-en-Rê], comme est prospère celui qui est dans ta [suite ?], ô enfant parfait d'Aton. Tu vas donner naissance à des générations ! Tu es pour l'éternité comme Aton ! »⁸⁵. Aux registres supérieurs se trouvent les scribes, les chefs d'armée, les porte-étendards, et enfin les délégations étrangères, chaque groupe adressant aussi un petit mot de louange au pharaon⁸⁶.

82. N. de G. Davies, *The Rock Tombs of El Amarna. VI. Tombs of Parennefer, Tutu and Aï* (ASE, 18), Londres, 1908, p. 10-12, pl. xix-xx ; *Urk. IV*, 2012, 1-2016, 8. Traductions : W. Helck, *Urkunden der 18. Dynastie. Übersetzung zu den Heften 17-22*, Berlin, 1961, p. 358-359 ; W.J. Murnane, *Texts from the Amarna Period in Egypt*, Atlanta, 1995, p. 194-196 ; S. Binder, *The Gold of Honour*, p. 109-112.

83. *Urk. IV*, 2012, 5-11.

84. *Urk. IV*, 2012, 14-2014, 2.

85. *Urk. IV*, 2015, 2-6.

86. Pour les porte-étendards, on peut hésiter à faire de

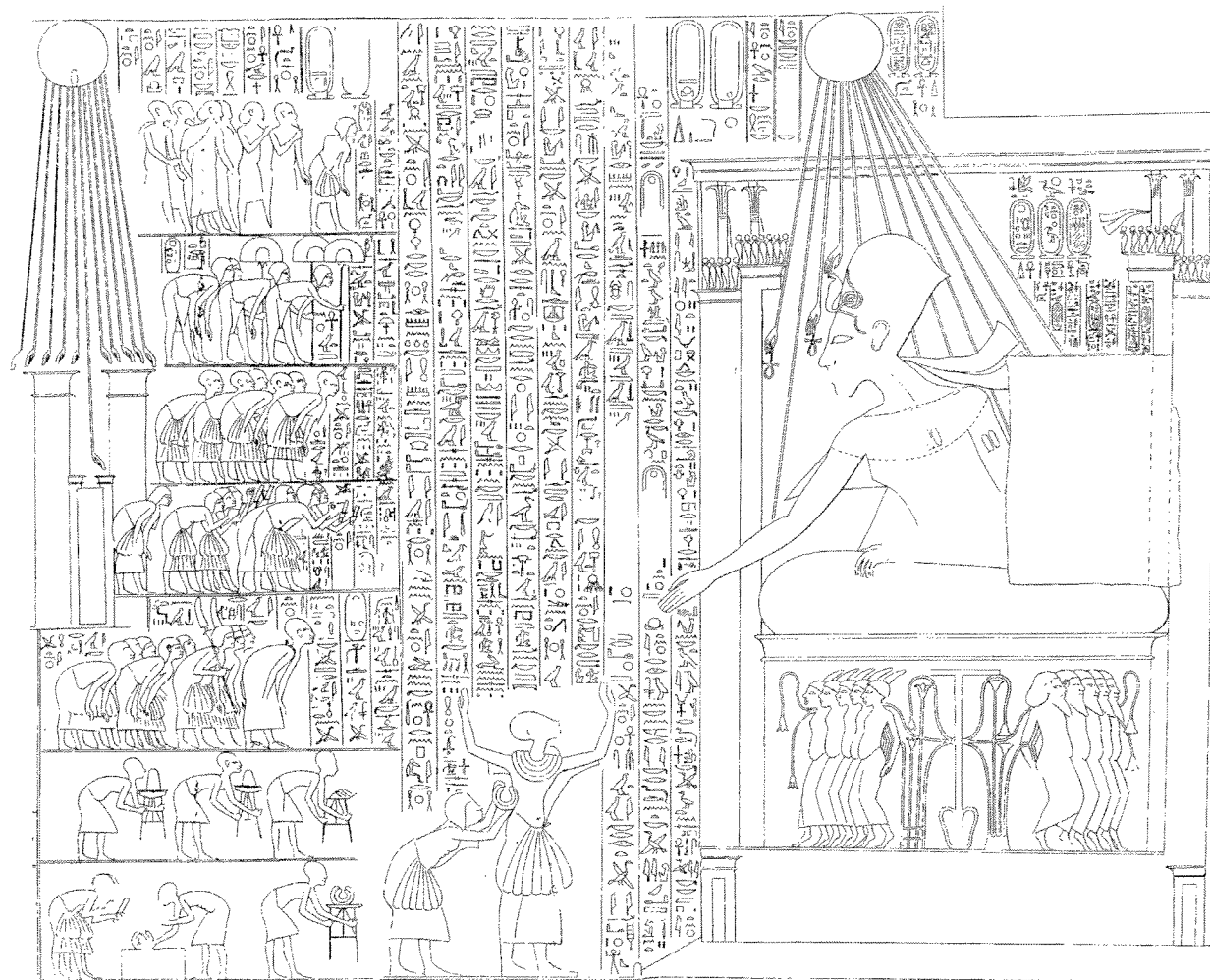


Fig. 1 : Extrait de la scène de récompense de Toutou à Amarna
(N. de G. Davies, *The Rock Tombs of El Amarna*. VI, 1908, pl. xix-xx).

la fin de leur légende *nh.tw m ptw=f* une épithète s'intégrant à la suite de leur désignation (cf. W.J. Murnane, *loc. cit.* : « The standard-bearers who are in the following of the Personage, the lovely-faced one, at the seeing of whom one lives... ») ou un discours autonome (cf. W. Helck, *Urkunden der 18. Dynastie. Übersetzung*, p. 359 : « Die Sonnenschirmträger...sagen : Man lebt bei seinem Anblick... »).

Après la cérémonie proprement dite, la célébration du fonctionnaire se prolonge quand il est de retour parmi ses subordonnés et ses proches. Toutou prononce notamment un discours à ses administrateurs, là aussi soulignant la générosité du roi et les qualités que lui-même a mises en

œuvre pour en être le bénéficiaire. La réponse des subordonnés reprend quasiment terme à terme une partie de l'éloge royal prononcé par Toutou :

Souverain qui fait des monuments pour son père et qui les répète. Que soit en bonne santé ([Nefer-kheperou]-Rê-Ouâ-en-Rê) ! Aton, puisses-tu lui donner des millions de jubilé, à lui ton enfant, et une apparence semblable à ton apparence. Puisses-tu faire en sorte qu'il accomplisse ton temps de vie [...] ⁸⁷.

Monté sur un char, Toutou effectue ensuite une véritable parade qui provoque la liesse de ceux qui y assistent.

Le deuxième exemple choisi pour notre étude est la scène de récompense du grand prêtre d'Amon Amenhotep à Karnak, qui a pour particularité de ne pas se situer directement à la cour mais d'être transposée à Thèbes d'une part, et d'être représentée au sein d'un temple ⁸⁸ d'autre part (*Fig. 2*). Loin d'être un obstacle à l'analyse, cette transposition est un double atout pour celui qui veut en décortiquer les éléments : d'une part, elle permet de mettre en évidence les composants indispensables de la cérémonie par les substituts qu'elle crée ; d'autre part, elle a induit la rédaction d'un document écrit portant le discours du roi à son sujet, document qui a très probablement servi de base à la réalisation de l'inscription commanditée par le grand prêtre. Cette transposition géographique du cérémonial,

lui-même figé par la gravure, se retrouve dans le cas de la scène de remise des récompenses au député de Ouâouat Penniout (*Fig. 3*), représentée dans sa tombe à Aniba (Basse Nubie), sous le règne de Ramsès VI, la comparaison des deux permettant d'assurer l'analyse des éléments caractéristiques de la cérémonie.

Pour ce qui est de la cérémonie de récompense du grand prêtre d'Amon Amenhotep, les scènes ⁸⁹, partiellement conservées, sont gravées sur la face extérieure (est) du mur est qui borde la cour entre le VII^e et le VIII^e pylône du temple d'Amon de Karnak. Les vestiges visibles consistent essentiellement en trois tableaux, organisés autour du tableau central montrant deux représentations affrontées d'Amenhotep, de grande taille et vêtu de la peau de panthère. De part et d'autre, le grand prêtre reçoit du pharaon Ramsès IX, ou plutôt de son effigie ⁹⁰, un grand nombre de présents tandis que deux personnages de petite taille s'affairent à le parer. Au-dessus de ces représentations, des textes fournissent des précisions sur le déroulement de la cérémonie. Étant donné la longueur de l'inscription, nous nous concentrerons sur le tableau nord, le tableau sud narratif une autre cérémonie similaire à la première ⁹¹.

Le roi Ramsès IX :

Le roi en personne dit aux grands et aux courtisans qui sont à son côté :

Qu'on apporte des gratifications en grand nombre, et quantité de récompenses en or

87. *Urk.* IV, 2016, 4-8. L'éloge royal que prononce Méry-Rê après avoir été récompensé par Akhénoton est très similaire (*Urk.* IV, 2005, 8-12).

88. Cela n'est pas une marque particulière d'indépendance du grand prêtre d'Amon vis-à-vis du pouvoir central. Cf. A. Niwiński, « Le passage de la XX^e à la XXII^e dynastie. Chronologie et histoire politique », *BIFAO* 95, 1995, p. 332-333. Pour les liens entre la lignée des grands prêtres d'Amon et la cour à la fin de l'époque ramesside et la réfutation de l'idée que ses membres auraient délibérément agi contre les intérêts royaux, voir D. Polz, « The Ramsesnakht Dynasty and the Fall of the New Kingdom: A New Monument in Thebes », *SAK* 25, 1998, p. 289-291.

89. PM II², 172 (505) ; P. Barguet, *Le temple d'Amon-Rê de Karnak* (*RAPH*, 21), 1962, p. 265. Pour les inscriptions, voir *KRI* VI, 455, 6-458, 16 ; Trad. G. Lefebvre, *Inscriptions concernant les grands prêtres d'Amon Romé-Rôÿ et Amenhotep*, Paris, 1929, p. 54-69 ; W. Helck, « Die Inschrift über die Belohnung des Hohen priesters *Inun-hotp* », *MIO* 4, 1956, p. 161-178 ; E. Frood, *Biographical Texts from Ramessid Egypt*, p. 68-77 ; voir aussi récemment K. Butterweck-AbdelRahim, *Untersuchungen zur Ehrung verdienter Beamte* (*AegMon*, 3), Aachen, 2002, p. 187-188 (NR/219) ; S. Binder, *The Gold of Honour*, p. 135-140.

90. Cf. A. Hermann, *ZÄS* 90, 1963, p. 63-64.

91. Sur ce point, voir S. Binder, *The Gold of Honour*, p. 140.



Fig. 2 : Extrait de la scène de récompense d'Amenhotep à Karnak (cl. L. Coulon).

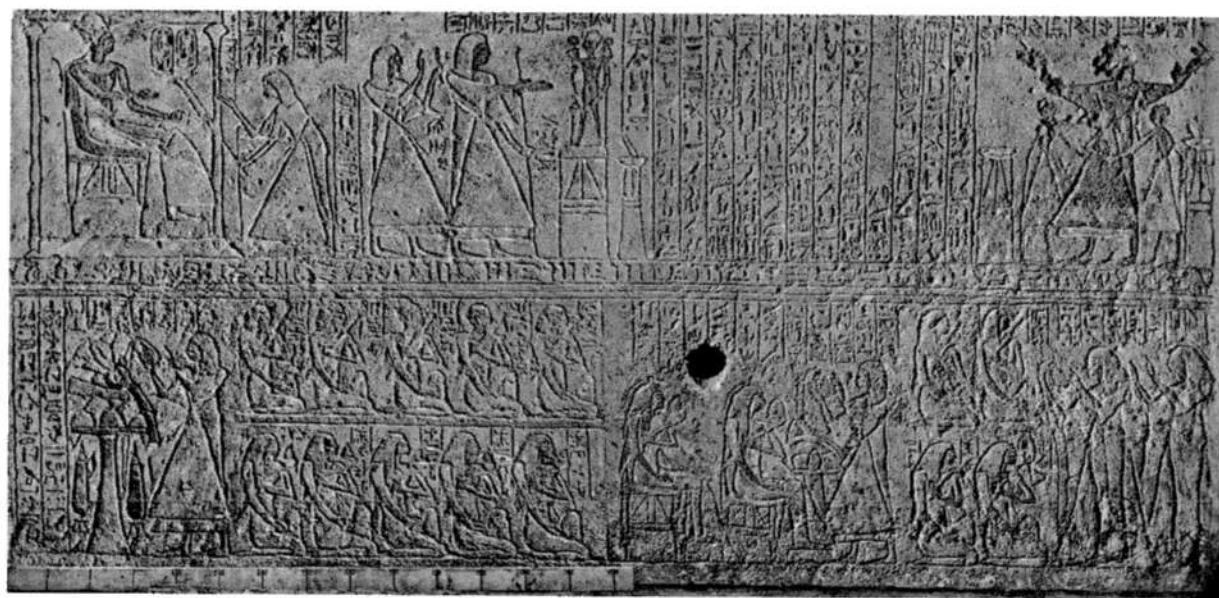


Fig. 3 : Scène de récompense de Penniout à Aniba
(G. Steindorff, *Aniba II, Mission archéologique de Nubie 1929-1934*, Hambourg, New York, 1937, pl. 102).

fin, en argent, et des milliers de toutes bonnes choses au premier prophète d'Amon-Rê roi des dieux ; Amenhotep, j.v., à cause des réalisations efficaces et nombreuses qu'il a faites dans le domaine d'Amon-Rê roi des dieux (marquées) de la titulature du dieu parfait (suit la titulature de Ramsès IX).

Texte au-dessus d'Amenhotep :

An 10, 3^e mois de la saison Akhet, jour 19, dans le domaine d'Amonrêsonther. On amena le grand prêtre d'Amon-Rê roi des dieux Amenhotep sur le grand parvis d'Amon. Il lui fut lu l'édit (*hr.tw*) des faveurs qu'il avait obtenues afin de le glorifier par des discours éloquentes et choisis (*r swb=f m mdwt-nfr(w)t stpw(t)*).

Les grands envoyés pour le récompenser : le directeur du trésor (*mr-pr hd*) de pharaon, l'échanson royal (*wdpw nsw*) Amenhotep, l'échanson royal (*wdpw nsw*) Nesamon, le scribe de Pharaon et échanson royal (*ss n pr-^c3 wdpw nsw*) Neferkarê-emperimen, le héraut de Pharaon (*p3 whm n pr-^c3*).

Ce qui lui fut dit en guise de louanges et de glorifications en ce jour sur le grand parvis (*hr p3 wb3 ^c3*) d'Amon-Rê roi des dieux :

« Puisse Montou te favoriser ; puisse le ka d'Amon-Rê roi des dieux te favoriser, ainsi que Prê-Horakhty, Ptah le grand qui est-au-sud-de-son-mur, le maître d'Ânkhtaouy, Thot maître des paroles divines, les dieux du ciel et les dieux de la terre.

Puisse le ka de Neferkarê-setepenrê, fils de Rê Ramessou-khâemouaset-merer-Imen, le grand souverain de l'Égypte, le fils aimé de tous les dieux, te favoriser à cause du zèle que tu as montré (concernant) les taxes sur les moissons, les impôts et les charges par tête (?) du domaine d'Amon-Rê roi des dieux qui est sous ton contrôle. Tu les amènes de manière à ce qu'ils remplissent leurs obligations. Tu livres ce qui doit être produit. Tu fais en sorte que soient constituées les réserves des trésors, des greniers, des silos du domaine d'Amon-Rê roi des dieux ; en plus, (il y a) les tributs par tête et par main, de la subsistance d'Amon-Rê roi des dieux que tu fais apporter pour Pharaon ton maître. C'est ce que fait un serviteur bon et

efficace pour Pharaon son maître, quand il s'efforce d'agir efficacement pour Amon-Rê roi des dieux le grand dieu, et d'agir efficacement pour Pharaon son maître. [...] ce que tu fais. Vois, il a été ordonné au directeur du trésor ici présent et aux deux échantons de Pharaon de te favoriser, de te glorifier, de t'enduire d'onguent, et de te donner le bassin d'or et d'argent comme droit de la charge que t'a donnée Pharaon ton maître.

Ils lui donnèrent (cela) en tant que gratification et récompenses sur le grand parvis d'Amon en ce jour. On fit en sorte que cela soit répété chaque année en guise de gratification.

Pour ce qui concerne la scène de récompense de la tombe de Penniout à Aniba⁹², elle débute par une évocation figurée de l'origine de la cérémonie, décrite à gauche : le pharaon ordonne au fils royal de Kouch que soient donnés deux vases d'argent contenant de l'onguent au député-*idénou* de Ouauat. Le fils royal répond : « Je le ferai ; ce sera un jour de fête pour tout le pays ». Après cette audience initiale, la cérémonie de récompense elle-même est représentée. On voit Penniout encadré de serviteurs tenant dans les mains les deux vases. Face à lui, le fils royal de Kouch suivi de l'intendant (ou directeur du trésor) Mery, tenant un rouleau de papyrus. Devant eux se trouve la statue de Ramsès VI, qu'a fait exécuter et consacrer Penniout ; le discours suivant est prononcé à l'adresse du fonctionnaire récompensé :

Puisse Amon-Rê roi des dieux te favoriser, puisse Montou, maître d'Ermant te favoriser, puisse le ka de Pharaon v.s.f. ton bon maître te favoriser, lui qui a fait que soit créée la statue de (Ramsès VI), fils d'Amon aimé comme Horus, maître de Myam, [...] qui détruit le mal. Écoute, Penniout, député de Ouauat, Amon de Karnak et les édits (*hr.tw*) de Pharaon v.s.f. ton

bon maître : « Puisse Amon-Rê roi des dieux te favoriser, puisse Rê Horakhty te favoriser, puisse Montou te favoriser, puisse le ka de Pharaon v.s.f. te favoriser, ton bon maître, celui qui est satisfait de ce que tu fais dans les contrées des Nubiens et dans la contrée d'Akaty. Tu as fait en sorte que soient apportés tribut et butin auprès de Pharaon, ton bon maître, en apportant les prises par milliers (??).

Vois, je (= Amon) te donne ces deux vases d'argent, alors que tu es oint d'onguent. Apporte encore davantage de réussite dans la terre de Pharaon v.s.f. dans laquelle tu te trouves. »

Penniout répond à ce discours de la manière suivante :

C'est (quelqu'un) aux abondantes richesses qui sait comment les donner, que Pharaon v.s.f., mon bon maître ! Puisse Prê placer pour toi toute terre et toute contrée montagneuse sous tes sandales.

À partir des textes cités ci-dessus, et en s'appuyant sur l'ensemble du corpus des scènes de récompense, plusieurs caractéristiques fondamentales de ces cérémonies de cour peuvent être dégagées, qui vont nous permettre de définir dans son contexte la pratique de l'éloquence qui s'y déploie.

Le roi, les courtisans et l'appareil cérémoniel

La personnalité du pharaon est intrinsèquement liée à la cérémonie de cour : sans lui, elle perd sa raison d'être et sa puissance rituelle. Cette participation du roi fait l'objet dans le cérémonial de la XVIII^e dynastie d'une mise en scène particulière, d'une véritable « épiphanie »⁹³ qui

92. PM VII, 76-77 (6) ; Textes : KRI VI, 352,7-353,10 ; S. Binder, *The Gold of Honour*, p. 133-134 ; E. Froid, *Biographical Texts from Ramessid Egypt*, p. 216-218 (et bibliographie p. 261).

93. Le terme égyptien est *h'* « apparaître (rituellement) ». Voir par exemple cet extrait de l'autobiographie de Ay : « J'ai connu l'apparition (*h'*) de Ou-en-Rê (= le pharaon Akhénoton) mon maître qui est savant comme Aton et connaît Maât, alors qu'il augmentait pour moi mes gratifications en argent et or (*hswt-jm hq nbw*). » (N. de G. Davies, *The Rock Tombs of El-Amarna VI*, Londres, 1908, pl. XXV, col.

est soulignée par l'usage de la « fenêtre d'apparition »⁹⁴, dispositif qui place le roi au centre du spectacle en encadrant et en surélevant son corps, tout en marquant la séparation de son essence avec celle des autres hommes⁹⁵. Dans l'iconographie même, la possibilité nouvelle de faire figurer le roi dans une tombe de particulier à partir du milieu de la XVIII^e dynastie⁹⁶ semble avoir permis la représentation des cérémonies de récompense, auparavant évoquées indirectement. Dans le cas d'une transposition de la cérémonie hors du palais royal et en l'absence du souverain, les témoignages de Karnak et d'Aniba révèlent deux procédés pour pallier cette absence. D'une part, l'origine de la cérémonie est soigneusement rapportée au roi en personne. Cela est bien précisé dans l'inscription d'Amenhotep et, dans la tombe de Penniout, la prise de décision à l'origine de la cérémonie, qui est intervenue dans le palais royal, est représentée. D'autre part, la présence royale semble être nécessairement rappelée, en l'absence de celui-ci, par une effigie. Dans les scènes de Karnak, l'image du roi est présente sur les trois volets du triptyque. Le grand prêtre Amenhotep a lui-même contribué à établir plusieurs représentations du roi sur les reliefs de Karnak et probablement aussi à travers des monuments statuariers⁹⁷. À Aniba, la statuette de pharaon qu'a réalisée Penniout et pour laquelle il est récompensé semble jouer précisément ce rôle de relais de la présence royale⁹⁸.

12-13 ; cf. S. Binder, *The Gold of Honour*, p. 172). Sur l'emploi du terme *h'* dans le cérémonial royal, voir S. El Menshawy, dans *Egyptology at the Dawn of the Twenty-first Century*, p. 403.

94. S. Binder, *The Gold of Honour*, p. 81-82.

95. Cf. K. Spence, dans A.J.S. Spawforth (éd.), *The Court and Court Society*, p. 316-317 ; *idem*, dans R. Gundlach, J. Taylor (éd.), *Egyptian Royal Residences*, p. 180-184.

96. Cf. A. Radwan, *Die Darstellung des regierenden Königs und seiner Familienangehörigen in den Privatgräbern der 18. Dynastie* (MÄS, 21), Berlin, p. 2 et p. 23-33.

97. Sur les réalisations d'Amenhotep au nom de Ramsès IX, voir A. Amer, *The Gateway of Ramesses IX in the Temple of Amun at Karnak*, Warminster, 1999, p. 2-5.

98. La composition de la scène figurée place aux deux

La nature même de la cérémonie implique que le roi soit présent, même par truchement, et la statue royale est ainsi le moyen de solenniser l'événement⁹⁹. Elle constitue l'ersatz nécessaire du point de gravité de la Cour que constitue naturellement le pharaon. Comme le souligne S. Binder, les effigies représentées à Karnak et à Aniba portent la couronne bleue, indice que le roi représenté est bien le roi vivant, double effectif du roi dans son palais¹⁰⁰. Par ailleurs, d'autres scènes de récompense ramessides incluent des statues royales et la stèle Hildesheim 374 montre Ramsès II récompensant un fonctionnaire en présence d'un colosse royal¹⁰¹.

Les courtisans forment une autre composante essentielle de la cérémonie. Les scènes de récompense signalent quasi systématiquement la présence de membres de la cour réunis pour l'occasion¹⁰². La nouvelle relation établie entre le roi et le sujet de sa faveur a forcément besoin d'être entérinée par l'adhésion, même passive, de l'entourage du roi qui prend acte des nouveaux rapports de force qu'elle induit¹⁰³. Sur la stèle

extrémités le roi d'une part et le fonctionnaire récompensé d'autre part, ce qui crée fictivement une unité d'action.

99. Cette fonction du portrait royal se rapprocherait de celle qu'il tient au xviii^e siècle, dans les contextes cérémoniels analysés par P. Zoberman, qui souligne la « solennisation » apportée par l'image du roi Louis XIV : « Le portrait du Roi, qu'on pourrait appeler un *solennisateur* universel, permet donc, à l'époque, de faire automatiquement des lieux où on le suspend, comme ses statues des lieux où on les érige, des contextes propres à l'apparat. » (« La Parole cérémonielle », dans B. Louvat-Molozay, G. Siouffi [éd.], *Les mises en scène de la parole aux xvii^e et xviii^e siècles*, Montpellier, 2007, p. 122).

100. S. Binder, *The Gold of Honour*, p. 83.

101. *Ibid.*

102. Sur ce point, voir S. Binder, *op. cit.*, p. 199-200. Certaines représentations montrent la présence de courtisans, probablement hautement titrés, s'intercalant entre le roi dans sa fenêtre d'apparition et le fonctionnaire primé. Cf. A. Hermann, *ZÄS* 90, 1963, p. 60-61.

103. Ce processus est fort bien résumé dans ce passage de l'autobiographie de Khnoumhotep à Béni Hasan (XII^e dynastie) datant du Moyen Empire : « Ma faveur était grande dans le palais plus que tout Ami unique, après qu'il m'eut distingué d'entre ses dignitaires, de sorte que je fus placé devant ceux qui avaient été devant moi, après que

Louvre C 213, ce public est désigné par l'expression *wrw/srw ntyw r-gs=f* « les grands/nobles qui se trouvent à son (= le roi) côté » que le pharaon prend à témoin et invite à donner les récompenses à Hor-Min¹⁰⁴. Dans les cérémonies transposées de Karnak et d'Aniba, c'est à une délégation de courtisans de haut rang qu'est confiée la charge de récompenser le fonctionnaire. Leur identité est détaillée dans l'inscription d'Amenhotep (« les grands envoyés pour le récompenser ») : le directeur du trésor (*mr-pr hḏ*) de pharaon, l'échanson royal (*wdpw nsw*) Amenhotep, l'échanson royal (*wdpw nsw*) Nesamon, le scribe de Pharaon et échanson royal (*sš n pr-ʿj wdpw nsw*) Neferkarê-*emperimen*, le héraut de Pharaon (*pʿ wḥm n pr-ʿj*)¹⁰⁵. Quant à la cérémonie de récompense de Penniout, c'est le vice-roi de Kouch qui la préside, accompagné d'un intendant (ou d'un directeur du trésor).

En dehors des participants, présents ou représentés, c'est le cadre cérémoniel qui mérite également d'être analysé¹⁰⁶. Dans la plupart des scènes de récompense attestées au Nouvel Empire, la remise des récompenses bénéficie de la mise en scène organisée autour de la « fenêtre d'apparition », point focal vers lequel convergent les regards du public des courtisans, comme

le conseil du palais se fut réuni pour me récompenser en conséquence (*jʿb.n qnbt nt ʿh r djt hst hftw*), après que je fus promu en conséquence (*dhn=j hftw*), les faveurs procédant de la formulation du roi lui-même (*hswt hprt m-bʿh tpt-r(ʿj) nt nsw ds=f*). Pareille chose n'était pas advenue aux serviteurs que leurs maîtres avaient récompensés auparavant, car il (= le roi) connaissait mon éloquence et la vigueur (?) de mon caractère (*rh.n=f st-nz=j nh(n) qmʿ=j*) » (*Urk.* VII, 30, 5-15). Voir aussi l'épisode dans lequel le roi récompense le héros du *Conte du Naufragé* « en présence du conseil du pays tout entier » (cf. Chr. Eyre, dans *Sesto Congresso Internazionale di Egittologia. Atti*, p. 116).

104. *KRI* I, 309, 4 ; S. Binder, *loc. cit.*

105. Le titre correspond à celui de *wḥm-nsw* bien attesté au Nouvel Empire. Cf. E. Pardey, « Der sog. Sprecher des Königs in der 1. Hälfte der 18. Dynastie », dans *Essays in honour of Prof. Dr. Jadwiga Lipińska* (*WE&S*, 1), Varsovie, 1997, p. 377-397, part. p. 379.

106. Voir S. Binder, *The Gold of Honour*, p. 198-199.

la composition iconographique¹⁰⁷. L'espace du palais royal, au sens large, est évidemment le lieu privilégié de ces événements, mais la mobilité du souverain entraîne la possibilité de transférer l'appareil cérémoniel¹⁰⁸ : celui-ci transcrit avant tout le « spectacle de la cour », la disposition respective des uns et des autres au sein de celle-ci, soigneusement séparée de l'audience commune qui peut se trouver aussi participer aux festivités. Cette étiquette étant respectée, la cérémonie peut s'adapter à différents espaces. De fait, la célébration des honneurs accordés à Amenhotep se déroule dans un lieu particulièrement prestigieux du temple, le grand parvis (*pʿ wbʿ ʿj*)¹⁰⁹. S'agissant du protocole, la manière dont les reliefs du temple de Karnak évoquent l'entrée en scène d'Amenhotep est notable. Alors qu'il est en principe « chez lui » dans le temple d'Amon dont il est le grand prêtre, il est « amené » (*sš*)¹¹⁰ devant les membres de la délégation royale, le terme choisi étant celui qui est utilisé par exemple dans les inscriptions de la tombe de Kherouef pour désigner l'entrée strictement réglée par le protocole des sujets du roi qui vont recevoir de lui leur récompense¹¹¹. Le

107. Ces représentations sont évidemment elles-mêmes prises dans des conventions iconographiques, souvent difficiles à concilier avec les témoignages archéologiques. Cf. B. Kemp, « The Window of Appearance at El-Amarna, and the Basic Structure of this City », *JEA* 62, 1976, p. 81-99 ; P. Vomberg, *Das Erscheinungsfenster*, p. 35-56 ; K. Spence, dans R. Gundlach, J. Taylor (éd.), *Egyptian Royal Residences*, p. 180-184.

108. Sur cette mobilité de la « maison royale », voir notamment les remarques de D. Lorton, *SAK* 18, 1991, p. 303-304 et *supra* n. 50.

109. A. Cabrol, *Les voies processionnelles de Thèbes* (*OIA*, 97), Louvain, 2001, p. 82-87, 758-759.

110. *KRI* VI, 455, 14. La lecture *msi* proposée par S. Binder (*The Gold of Honour*, p. 136) est à corriger.

111. *Urk.* IV, 1867, 6. Cf. S. Binder, *The Gold of Honour*, p. 198. Voir de même l'autobiographie du vizir Nebamon sous le règne de Séthi I^{er} (*KRI* I, 284, 6) : « qui fait entrer les grands dans le palais royal de sorte que chacun respecte son rang » (*sšw wrw r ʿh-nsw r djt rh s nmtt=f*). Voir aussi l'autobiographie d'Antef (Louvre C26) : *sš s'hw*, « qui fait entrer les dignitaires » (*Urk.* IV, 966, 7-8), le même Antef veillant au

lexique souligne ainsi le respect d'un cérémonial scrupuleux, dont le détail ne nous est malheureusement pas fourni.

Publicité et rayonnement de la cérémonie

Le « grand parvis » où Amenhotep reçoit les honneurs est à la fois un lieu sacralisé, partie intégrante du sanctuaire, mais aussi un « sas » ouvert sur l'extérieur, assurant une publicité à l'événement¹¹². Cette notion de publicité du cérémonial, interne et externe à la cour, est fondamentale. La cérémonie de cour a une résonance à une échelle plus vaste, comme le montrent fréquemment les reliefs des tombes dans la dernière phase du « cycle » des scènes de récompense. La population en liesse accueille, congratule et célèbre le courtisan primé et festoie en son honneur¹¹³. Ainsi, dans la tombe de Toutou, le fonctionnaire récompensé est représenté triomphant au milieu de ses subordonnés et proches. De même, la cérémonie de cour voit son importance décuplée du fait qu'elle possède des échos, soit dans la répétition solennelle – c'est le cas par exemple de la récompense d'Amenhotep, censée être commémorée chaque année – soit par des célébrations qui la prolongent dans d'autres cadres. La tombe de Nefersekherou à Zawyet Sultan en donne une

illustration intéressante. Ce dignitaire, qui vécut au tournant de la XVIII^e et de la XIX^e dynastie, évoque dans son autobiographie les récompenses qu'il reçut pour son comportement exemplaire à la cour :

J'étais loué sans cesse quotidiennement et j'étais récompensé très fréquemment de toutes choses, l'or correspondant étant mis à mon cou, la myrrhe sur ma tête et l'onguent véritable du pays du sud [?] oignant mes membres. Quand je sortais aux portes du palais royal, tous mes proches exultaient de joie jusqu'à la hauteur des cieux : tous ceux qui me voyaient disaient : « Comme cela lui ressemble ! Nefersekherou, au cœur juste ! »¹¹⁴.

La reconnaissance « extérieure » de l'entourage du courtisan vient compléter celle qui est obtenue à la cour, volontiers conçue aussi comme un monde des apparences¹¹⁵. La faveur royale peut passer pour un arbitraire et le succès individuel doit être aussi construit sur des valeurs éthiques, une morale personnelle et une « bénédiction » divine. Le chant du harpiste présent dans la tombe de Nefersekherou reflète cette ambiguïté. Dans son commentaire, J. Osing a noté qu'au sein de ce genre textuel, il « occupe une position médiane entre les vues orthodoxes et les chants « hérétiques » ; il offre même une synthèse unique »¹¹⁶. Le texte combine la glorification de la carrière du fonctionnaire et l'appel à profiter des biens de l'existence avec la promesse d'une survie dans l'au-delà et dans la mémoire des hommes du fait de son existence honnête. Ce qui intéresse notre propos ici, c'est le fait que

respect de l'étiquette dans le palais (*jr nmtwt nt rwyt, shpr tp-rd m pr-nsw* 'w.s. : « qui détermine les rangs dans l'antichambre, qui instaure l'étiquette dans le palais royal v.s.f. », *Urk.* IV, 967, 7-8). Sur l'emploi « cérémoniel » de *st3*, voir G.P.F. van den Boorn, *The Duties of the vizir*, p. 90-94 ; M. El Menshawy, dans *Egyptology at the Dawn of the Twenty-first Century*, p. 401-403 ; voir aussi J.-M. Kruchten, *Le grand texte oraculaire de Djéhoutymosé* (*MRE*, 5), 1986, p. 39, n. 5.

112. Sur le rôle d'« interface » que joue le parvis, voir P. Vernus, « La grotte de la Vallée des Reines dans la piété personnelle des ouvriers de la tombe (BM 278) », dans R.J. Demarée, A. Egberts (éd.), *Deir el-Medina in the Third Millennium AD. A Tribute to J.J. Janssen* (*EgUit*, XIV), Leyde, 2000, p. 332-335 ; sur la problématique de l'ambivalence entre participation et exclusion du public dans les cérémonies se déroulant dans les espaces sacrés, voir J. Baines, dans T. Inomata, L. Cohen (éd.), *Archaeology of performance*, 2006, p. 261-302.

113. A. Hermann, *ZAS* 90, 1963, p. 56-57.

114. J. Osing, *Das Grab des Nefersekheru in Zawyet Sultan* (AV, 88), Mayence, 1992, pl. 35, col. 12-14 et p. 47 ; S. Binder, *The Gold of Honour*, p. 175.

115. L'expression *twt n=f st* « comme cela lui est conforme ! » fait partie d'une phraséologie utilisée par les particuliers du Nouvel Empire précisément pour prévenir le décalage perçu entre un discours « officiel » – qui est aussi celui qui transparait dans les épithètes et titres de l'autobiographie funéraire – et la réalité du caractère et de la carrière du personnage. Cf. L. Coulon, *BFAO* 99, 1999, p. 122.

116. J. Osing, *Aspects de la culture pharaonique. Quatre leçons au Collège de France*, Paris, 1992, p. 21.

dans le cadre de réjouissances locales, réelles ou fictives, la cérémonie officielle de la récompense soit évoquée à nouveau, voire, on peut le supposer, « citée » dans sa littéralité. Dans la première strophe, elle est en effet évoquée en des termes proches de la phraséologie officielle :

Réjouis-toi quand tu t'es éveillé en paix, toi, le loué qui vis heureusement, Nefersekherou, juste de voix, toi qui vis prudemment et à qui le roi a donné de l'avancement à cause de son caractère, parce que ton affection est au cœur de ton Horus qui t'a promu à la cour. Te rejoignent joie et liesse, jubilation et allégresse ; ton revenu est la récompense du roi, de l'or et de l'onguent...¹¹⁷

Il s'agit d'un témoignage supplémentaire de la manière dont la cérémonie de cour rayonne à l'extérieur de l'enceinte du palais et sert de matrice à l'autocélébration du courtisan, notamment dans sa tombe.

Les discours : caractérisations, formes et contenus

Pour ce qui est du contenu et de la forme des discours, trouve-t-on la trace de codifications rhétoriques, de procédés oratoires ou de *topos* ? L'inscription de Karnak est particulièrement explicite quant à l'importance des discours qui doivent être prononcés à l'occasion de la cérémonie de récompense d'Amenhotep. En premier lieu, le caractère solennel des paroles prononcées devant le grand prêtre est renforcé par l'insistance sur leur origine royale, déjà évoquée, et le lexique employé : le terme *hr.tw* « édit » qui revient à plusieurs reprises dans les inscriptions¹¹⁸

117. Cf. J. Osing, *Das Grab des Nefersekheru*, pl. 42, col. 1-10 et p. 66 ; J. Osing, *Aspects de la culture pharaonique*, p. 19 ; S. Binder, *The Gold of Honour*, p. 176.

118. Cf. S. Binder, *The Gold of Honour*, p. 137, n. 563 ; p. 138, n. 572 ; le mot *hr.tw* (*Wb.* III, 318, 5-8) est attesté principalement pour les déclarations royales (par ex. pHarris I, 79, 10) et les oracles divins (voir I.E.S. Edwards, *Oracular Amuletic Decrees of the Late New Kingdom* (HPBM, IV), Londres,

– il est utilisé aussi dans la scène de Penniout – et l'expression « glorifier par des discours éloquents et choisis (*swb3=f m mdwt nfrw(t) stpw(t)*) », ces « louanges et glorifications » étant reproduites intégralement dans l'inscription. Que le discours royal relève de l'éloquence de célébration est confirmé par le terme *swb* « glorifier, louer » utilisé pour définir le discours adressé au fonctionnaire primé¹¹⁹. Par ailleurs, *mdt nfrt* renvoie à un concept central à la fois de l'art rhétorique égyptien mais aussi des belles-lettres¹²⁰. L'adjectif *stp* « choisi » qui lui est accolé souligne la distinction du discours en signalant que ses caractéristiques sont celles du discours de l'élite de cour¹²¹. La glorification du fonctionnaire ne laisse donc pas place à l'improvisation et implique une rédaction antérieure. On apprend par le texte symétrique du tableau sud que c'est le scribe Khonsou qui est chargé dans ce cas de prononcer l'éloge¹²² ; parmi les courtisans qui viennent récompenser Penniout, l'un d'eux tient un rouleau de papyrus qui paraît contenir le texte prononcé.

Pour ce qui est de la forme et du contenu des discours prononcés dans les cas étudiés, il apparaît des disparités frappantes. Le discours de Toutou est par exemple très long, tandis qu'à l'inverse, c'est celui qui est adressé à Amenhotep qui est très développé, alors que sa réponse n'est pas gravée (ou conservée ?). D'un point de vue phraséologique, la déclamation qu'adresse Toutou à Akhénoton en remerciement de la promotion qu'il a reçue est proche des hymnes amarniens,

1960, I, p. xvii et p. 4, n. 27 ; voir aussi A.H. Gardiner, « A pharaonic Encomium (II) », *JEA* 42, 1956, p. 17.

119. Le même terme est employé par exemple pour décrire les éloges reçus par Onourismès du pharaon Mérenptah (*Tombe d'Onourismès*, pl. 23, col. 20-21, et p. 33 = *KRI* VII, 227, 5 et 7).

120. Cf. G. Moers, *Fingierte Welten in der ägyptischen Literatur des 2. Jahrtausends v. Chr.* (PdÄ, 19), Leyde, 2001, p. 167-191 (avec réf. antérieures) ; L. Coulon, dans S. Bickel, B. Mathieu (éd.), *D'un monde à l'autre. Textes des Pyramides & Textes des Sarcophages*, p. 128-129.

121. Voir *supra* au niveau des notes 29 et 30.

122. *KRI* VI, 457, 15.

non seulement des grands hymnes à Aton, mais aussi les autres compositions glorifiant soit Aton soit Akhénoton. De ce point de vue, deux caractéristiques majeures se dégagent : fidélité absolue à la doctrine amarnienne et variation rhétorique sur ce thème qui fait que le discours en lui-même n'a pas de parallèle direct¹²³. L'éloge royal, même s'il est convenu, met en valeur la parole du courtisan, sa maîtrise des codes de l'eulogie et sa capacité à les combiner¹²⁴. Dans un exemple postérieur, celui de la tombe de Tjay (TT 23) sous Mérenptah, un hymne au roi assez développé constitue également l'intégralité de la réponse du fonctionnaire au roi qui l'a récompensé. L'eulogie est là comparable aux textes à la gloire de Mérenptah conservés dans les recueils scolaires des *Late Egyptian Miscellanies*¹²⁵ qui servaient très certainement à l'apprentissage des discours à prononcer dans de telles occasions.

La comparaison des éloges d'Amenhotep et de Penniout, proches chronologiquement, laisse apparaître quant à elle l'usage d'un formulaire codifié. Dans les deux cas, il y a enchâssement du panégyrique du fonctionnaire et de l'énoncé de ses actions remarquables dans la formule de louange *hs tw* + nom divin, « Puisse [tel dieu] te favoriser... ». Elle semble être une forme institutionnalisée de la louange¹²⁶, et on la retrouve

également dans la tombe d'Imenemipet¹²⁷ ainsi que dans la scène de récompense de Paser dans sa chapelle funéraire de Medinet Habou, où le pharaon Ramsès III s'adresse en personne à lui en disant :

Puisse Amon te favoriser ainsi qu'Atoum (*hs tw Jmn hn^c Jtm*). Puisse le ka des dieux du ciel te favoriser (*hs tw k3 n3 ntrw nw t3 pt*), puisse le ka des dieux de la terre te favoriser (*hs tw k3 n3 ntrw p3 t3*), puisse le ka des dieux de Pharaon v.s.f., ton maître, te favoriser (*hs tw k3 n3 n ntrw nw Pr-^c3^c w.s. p3(y)=k nb*).

Comme est belle cette belle occasion de promouvoir un homme dont l'efficacité a été avérée (*nfr wy sp nfr n shpr rmt m gmj.tw=f m mnh*).

Puisse Montou te favoriser en faisant que ton maître [...] (*hs tw Mntw hr djt p3(y)=k nb [...] 128* »

Cette louange conventionnelle peut être aussi utilisée par des interlocuteurs non royaux. Elle est ainsi reproduite en des termes très proches de ceux de l'inscription d'Amenhotep dans une lettre adressée par son père, le grand prêtre d'Amon Ramsèsnakht, à des chefs nubiens pour les féliciter de leurs opérations de sécurisation contre les Bédouins¹²⁹. Dans les différentes scènes de récompense où elle apparaît à l'époque ramesside, la phrase de louange est évidemment adaptée aux circonstances avec l'adjonction de caractéristiques spécifiques à la situation, mais elle n'en constitue pas moins une sorte de formulaire caractéristique du genre.

123. Cf. D.B. Redford, dans D. O'Connor, D.P. Silverman (éd.), *Ancient Egyptian Kingship*, p. 178-179, qui cite l'étude de V. Tobin (voir *supra* n. 80) : « The evidence is thus consistent in suggesting that Akhenaten's « Teaching » was spoken, even extemporized, and was directed at the circle his voice could reach. Tobin correctly concludes that it constituted a rigid, unbending system of belief within which the worshipper, other than the king himself, could show originality, if at all, by stylistic variation only. »

124. Rappelons qu'à l'époque amarnienne a été développée par l'élite une langue officielle modernisée qui offre un instrument plus souple que l'égyptien de tradition pour la pratique de l'éloquence. Voir *supra* n. 81.

125. Cf. LEM 14,1-15,4 etc.

126. Voir déjà au Moyen Empire l'exemple de la stèle C11, l. 3-4 : « Vois, ces travaux que tu as réalisés ont été admirés. Puisse le souverain te favoriser et son ka te favoriser (*hs tw jty hs tw k3=f*), passe ta vieillesse heureusement dans

le temple de ton dieu ». Cf. M. Lichtheim, *Ancient Egyptian Autobiographies, chiefly of the Middle Kingdom* (OBO, 84), 1988, p. 82 (avec bibliographie) ; pour les exemples du Nouvel Empire, voir H. Grapow, *Wie die Alten Ägypter sich anredeten, wie sie sich grüßten und wie sie miteinander sprachen* (APAW 1941, 11), Berlin, III, p. 97-98.

127. TT 148, datant du règne de Ramsès III. Cf. S. Binder, *The Gold of Honour*, p. 132.

128. KRI V, 385,15-386, 4; S. Binder, *The Gold of Honour*, p. 128-129 et fig. 8.37.

129. KRI VI, 520, 11-12 ; W. Helck, « Eine Briefsammlung aus der Verwaltung des Amuntempels », *JARCE* 6, 1967, p. 140 et p. 142, n. k. Cf. E. Wente, *Letters from Ancient Egypt*, Atlanta, 1990, p. 38.

Parallèlement, comme l'a montré S. Binder reprenant un constat de D.B. Redford, l'étude des discours prononcés par les récipiendaires des récompenses révèle la récurrence de certaines formules, dont celle qui débute par « c'est (quelqu'un) aux abondantes richesses qui sait comment les donner... » («*š jht rh djt st...*»), présente notamment dans le discours de Penniout¹³⁰. Il s'agit là très probablement, comme pour la louange *hs tw...*, d'une formule protocolaire qui est propre au cérémonial de récompense du courtisan. Dans le cas de Penniout, on a bien l'impression d'avoir affaire à la transcription d'une scène de cérémonie « standard », surtout si on la compare avec la scène gravée dans la tombe d'Imenemipet (TT 148) et se déroulant sous le règne de Ramsès III¹³¹. Les discours prononcés obéissent à la même structure générale, s'articulent globalement sur le même formulaire avec des variantes phraséologiques.

Une « éloquence d'apparat » au service de la célébration

Pour caractériser la pratique de l'art oratoire au sein de ces cérémonies de cour, il faut dépasser la diversité formelle des témoignages et privilégier la dimension contextuelle par rapport à l'analyse rhétorique. Le concept d'« éloquence d'apparat » paraît particulièrement adéquat, si l'on reprend la définition qu'en a élaborée P. Zoberman à partir de l'analyse des discours publics (prononcés notamment au sein des académies ou au cours de cérémonies) dans la France de la fin du XVII^e siècle¹³². En voici les grandes lignes :

130. S. Binder, *The Gold of Honour*, p. 191-194.

131. S. Binder, *The Gold of Honour*, p. 131-133.

132. P. Zoberman, *Les Cérémonies de la parole. L'éloquence d'apparat en France dans le dernier quart du XVII^e siècle*, Paris, 1998. Au-delà du corpus spécifique traité par l'auteur, l'ouvrage présente une étude de l'éloquence d'apparat susceptible de s'appliquer « à toute époque historique », en se proposant

L'éloquence d'apparat se manifeste dans un contexte cérémoniel; elle est un élément du rituel, que ce rituel soit celui d'une institution particulière ou qu'il rassemble toutes les institutions dans des cérémonies communes. Le rapport d'un discours avec son contexte cérémoniel est dynamique, puisque, s'il est engendré par l'occasion qui le demande, il ajoute en retour de l'éclat et de la solennité aux circonstances qui président à son apparition. On peut décomposer les circonstances propres à l'éloquence d'apparat en un certain nombre de composantes : la solennisation du lieu, le retour cyclique de la cérémonie ou le choix d'une date significative, la présence d'un public plus ou moins titré, remarquable par ses fonctions ou par tout autre caractère, la liaison du discours à un impératif oratoire, l'inscription de la cérémonie dans des célébrations publiques, etc.¹³³.

L'analyse des discours prononcés lors des cérémonies de récompense de fonctionnaires égyptiens fournit à l'évidence l'ensemble des conditions qui permettent de leur appliquer l'appellation d'« éloquence d'apparat » : le contexte cérémoniel duquel le discours est partie intégrante, la louange verbale étant définie comme un des buts de la cérémonie ; le lieu solennel, marqué par la présence majestueuse du roi ou de son effigie ; la fixation de l'événement dans un temps singularisé, qui peut être répété annuellement ; la présence d'un public de courtisans titrés comme d'un public plus large, la codification d'un discours orienté vers la louange du fonctionnaire d'une part, vers celle du pharaon d'autre part, et qui utilise volontiers des formules conventionnelles ; et l'inclusion de ces cérémonies de récompense dans des fêtes plus larges, centrées sur cette célébration elle-même ou d'autres comme la fête-*sed*.

« à la fois de définir un concept descriptif et analytique pour l'étude de mécanismes culturels et de rendre compte de toute une série de pratiques culturelles concrètes » (*ibid.*, p. 13).

133. P. Zoberman, *Les Cérémonies de la parole*, p. 641.

Dès lors que ce concept d'« éloquence d'apparat » est tout à fait opératoire pour la documentation égyptienne, il paraît tout à fait légitime de tirer les conséquences en mettant en œuvre certains modes d'analyses proposés par P. Zoberman pour l'éloquence cérémonielle. En premier lieu, la place du souverain dans cette pratique d'éloquence, qui, comme le souligne l'auteur, est particulière au règne de Louis XIV : « Le portrait du Roi solennise les lieux dans lesquels il est placé. Son éloge a le même effet sur les discours dans lesquels il apparaît. La simple présence des louanges du Roi sert d'ailleurs parfois de critère pour évaluer les discours. On voit Donneau de Visé affirmer qu'un discours est beau *parce qu'il contient l'éloge de Louis XIV* »¹³⁴. La documentation égyptienne présente des cas de figure tout à fait analogues, particulièrement au Nouvel Empire. Louer le pharaon est pratique consubstantielle à tout discours officiel¹³⁵ : le roi est « digne d'être glorifié » et on ne peut concevoir au sein du cérémonial de cour une parole qui ne se plie pas à cette exigence. Dans les scènes de récompense des fonctionnaires, l'éloquence d'apparat glorifie le roi dans la bouche des fonctionnaires répondant à leur promotion mais le discours qui leur est adressé intègre en fait déjà en lui-même la glorification du souverain qui est à l'origine des instructions suivies par son sujet¹³⁶. Ce principe est à l'évidence à

la base du développement de l'éloquence courtesane sous Akhénaton, qui se réfère sans cesse à l'« enseignement » du roi¹³⁷. Dans le cas du grand prêtre Amenhotep, qui se réclame dans diverses inscriptions avoir été instruit par le roi¹³⁸, puisque c'est le service au roi qui est loué, le roi lui-même s'en trouve célébré : « C'est ce que fait un serviteur bon et efficace pour Pharaon son maître, quand il s'efforce d'agir efficacement pour Amon-Rê roi des dieux le grand dieu, et d'agir efficacement pour Pharaon son maître. [...] ce que tu fais. »¹³⁹ L'éloquence d'apparat est un discours qui célèbre avant tout l'idéologie dans laquelle elle s'insère, ramenant l'individualité à l'exemplarité.

La documentation relative aux cérémonies de récompense ne permet d'appréhender qu'un corpus limité de discours d'apparat. Il est possible d'envisager d'autres textes sous le même angle en prenant en compte par exemple les hymnes royaux qui étaient prononcés lors des célébrations de l'avènement du pharaon¹⁴⁰. Le

137. J. Assmann, SAK 8, 1980, p. 9-32.

138. Cf. l'épithète *jr hr-^c sb3.n hm=f* « celui qui a agi conformément à l'enseignement de Sa Majesté » (par exemple en KRI VI, 534, 13). Pour les attestations de cette épithète fréquente à l'époque ramesside, cf. E. Rickal, *Les épithètes dans les autobiographies de particuliers du Nouvel Empire égyptien*, Thèse de doctorat, Université de Paris-IV, décembre 2005, II, p. 122.

139. Cp. l'autobiographie du vizir Rekhmirê (TT 100) : « L'or de la récompense lui fut donné de fait de son efficacité du point de vue de son maître, alors qu'il rendait effectif ce qui sortait de sa (= le roi) bouche » (Urk. IV, 1160, 2-4 ; S. Binder, *The Gold of Honour*, p. 95) ; ou la scène de récompense de Méryrê : « Place l'or à son cou, à son épaule et l'or à ses pieds pour l'écoute qu'il a portée à l'enseignement de Pharaon v.s.f. et le fait qu'il a mené à bien tout ce qui a été dit... » (Urk. IV, 2005, 1-3 ; S. Binder, *The Gold of Honour*, p. 106).

140. Voir A. Spalinger, « New Kingdom Eulogies of Power: A Preliminary Analysis », dans N. Kloth, K. Martin, E. Pardey (éd.), *Es werde niedergelegt als Schriftstück*. Fx. H. Altenmüller (BSAK, 9), Hambourg, 2003, p. 420-422 ; B. Mathieu, « L'avènement de Pharaon. Un thème iconographique et littéraire sous les Ramsès », dans Catalogue de l'exposition *Pharaon*. Institut du monde arabe à Paris. 15 octobre 2004-10 avril 2005, Paris, 2004, p. 170-172.

134. P. Zoberman, *Les Cérémonies de la parole*, p. 646

135. Cf. Chr. Eyre, dans *Sesto Congresso Internazionale di Egittologia*. Atti, p. 117 : « Formal public eulogy of kings was normal » ; voir déjà G. Posener, *De la divinité du pharaon*, p. 4, à propos des éloges adressés par les courtisans au roi : « Le transport admiratif fait partie de l'étiquette. »

136. Voir la formulation de ce principe dans un extrait du *Mercur Galant*, publication française qui, à la fin du xvii^e siècle, relaie les nouvelles de la Cour et diffuse des discours publics, à propos de l'ouverture du Parlement de Grenoble : « Les juges estant les Depositaires du pouvoir des Souverains, qui leur confient leur autorité pour rendre justice à leurs sujets, faire l'éloge d'un parfait Magistrat, c'est faire en quelque façon celui du Prince dont il tient son pouvoir » (décembre 1698). Extrait cité par P. Zoberman, *Les Cérémonies de la parole*, p. 18.

contexte originel dans lequel étaient prononcés ces hymnes est le plus souvent perdu. Dans certains cas, néanmoins, quelques indices sont utilisables. Un hymne à Ramsès VI, conservé sur un papyrus de Turin et un ostracon du Caire, était, à en juger par les allusions qu'il contient, probablement conçu originellement pour être prononcé lors des cérémonies de couronnement à Karnak¹⁴¹. Certaines eulogies royales ont elles conservé une date au début du texte qui les inscrit dans un temps fixe, une « solennité » dont on a vu qu'elle est l'une des caractéristiques de l'éloquence d'apparat. C'est le cas de l'hymne à Ramsès V conservé sur le papyrus Chester Beatty I, qui est introduit par la date de « l'an 2, le 3^e mois de l'inondation, jour 28 » et qui a pu être mis en relation avec le contenu du calendrier des jours fastes et néfastes pour ce jour précis, mentionnant des célébrations pour l'avènement d'Horus sur le trône, évidemment relié à la consécration du pharaon¹⁴². Pour ce qui concerne la glorification des particuliers, l'extrait du papyrus Lansing cité plus haut, rédigé à la deuxième personne et stylistiquement élaboré¹⁴³, pourrait fournir un exemple de telles eulogies.

Tout en étant susceptibles d'une transmission « littéraire » et de l'inclusion dans des recueils à vocation scolaire¹⁴⁴, ces textes ont de bonnes

chances d'être originellement des pièces d'éloquence d'apparat destinées à des cérémonies précises, sur lesquelles nous n'avons que peu de renseignements. La proclamation solennelle de la titulature du pharaon au moment du sacre est attestée par quelques sources¹⁴⁵ et pouvait donner lieu à la récitation de panégyriques royaux. Peut-être peut-on rapprocher aussi de la commémoration du couronnement une cérémonie de vœux au pharaon évoquée dans les monuments d'Onourismès. Celui-ci porte en effet dans sa tombe le titre suivant, mis en exergue immédiatement après ses titres administratifs et sacerdotaux et avant son autobiographie : *nhj hbw-sd snb n nb=f nb t3wy* (Merenptah)¹⁴⁶ « qui demande des fêtes-*sed* et la santé pour son maître, le maître des Deux-Terres, Mérenptah ». Trois attestations du même type d'expression dans des textes de la XXII^e dynastie sur des monuments de prêtres thébains ont été relevées par H. Kees¹⁴⁷ et K. Jansen-Winkel¹⁴⁸, qui viennent corroborer l'existence d'un tel cérémonial. Les circonstances particulières de sa mise en œuvre (couronnement, lien spécifique à la célébration d'une fête-*sed*) sont difficiles à établir¹⁴⁹, mais l'analogie

Second Intermediate Period Papyrus ? A Preliminary Account of P. BM EA 10475 », dans E. Blumenthal, J. Assmann (éd.), *Literatur und Politik im pharaonischen Ägypten* (BdE, 127), Le Caire, 1999, p. 188.

145. Cf. D. Valbelle, « Les décrets égyptiens et leur affichage dans les temples », dans *id.*, J. Leclant (éd.), *Le décret de Memphis*, Paris, 2000, p. 74.

146. B. Ockinga, Y. al-Masri, *Two Ramesside Tombs at el Mashayikh I*, Sydney, 1988, pl. 21, col. 4-8. Onourismès porte ce même titre sur deux de ses statues : *nhj snb n Hr=f* (Merenptah) « qui demande la santé pour son Horus (Merenptah) » (Statue Caire CG 582 = *KRI* IV, 145, 13 et statue Caire CG 1136 = *KRI* IV, 147, 2-3).

147. H. Kees, « Die Laufbahn des Hohenpriesters Onhurmes von Thinis », *ZÄS* 73, 1937, p. 84-85.

148. K. Jansen-Winkel, *Ägyptische Biographien der 22. und 23. Dynastie* (ÄAT, 8), Wiesbaden, 1985, p. 105, n. 10 : « Nach diesen Belegen scheint mir *nhj hbw-sd* kein mehr oder weniger beliebiges Beiwort zu sein, sondern eine bestimmte, definierte Zeremonie im Verhältnis zwischen König und Tempeln zu beschreiben. »

149. B. Ockinga, Y. al-Masri, *Two Ramesside Tombs at el*

141. pTurin 1886, v^e = CG 54031, publié par V. Condon, *Seven Royal Hymns of the Ramesside Period* (MÄS, 37), Berlin, 1978, p. 14-15 et pl. V ; oDeM 1655 ; publié par G. Posener, *Catalogue des ostraca hiératiques littéraires de Deir el-Médineh*, III, n° 1267-1409 (DFIFAO, 20), 1977, p. 94 et pl. 74 ; cf. B. Mathieu, dans *Catalogue de l'exposition Pharaon*, p. 170.

142. U. Verhoeven, « Ein historischer "Sitz im Leben" für die Erzählung von Horus und Seth des Papyrus Chester Beatty I », dans M. Schade-Busch (éd.), *Wege öffnen. Fs. R. Gundlach* (ÄAT, 35), Wiesbaden, 1996, p. 347-363. Voir aussi le cas de l'hymne à Ramsès IV rédigé par Amennakht fils d'Ipouy en l'an 4 de son règne probablement pour commémorer la montée sur le trône du pharaon. Cf. S. Bickel, B. Mathieu, « L'écrivain Amennakht et son Enseignement », *BIFAO* 93, 1993, p. 41-43.

143. M. Lichtheim, *Ancient Egyptian Literature*, II, p. 175, n. 10.

144. R.B. Parkinson, « Two New "Literary" Texts on a

avec les proclamations des courtisans à l'adresse du roi est frappante.

Les discours relevant de l'éloquence d'apparat, replacés dans le contexte de cérémonies de cour, acquièrent une justification propre, une valeur d'autoréférence qui ne nécessite pas de faire appel à une quelconque volonté de persuasion d'un auditoire. On peut faire ici référence à nouveau aux travaux de P. Zoberman, s'attachant aux éloges royaux adressés au roi Louis XIV, qui ont bien posé la distinction épistémologique à établir entre culte de la personnalité et propagande¹⁵⁰. La Cour étant une structure sociale entièrement centrée sur la personne royale, les discours qui s'y déploient ont comme référence obligée le roi. Ne pas louer le roi est évidemment hors des convenances à la cour. La célébration du roi n'est pas assimilable dans ce cas à un discours de « propagande »¹⁵¹. L'éloquence d'apparat serait à rapprocher davantage d'une certaine façon de la liturgie ou de l'hymnologie divine, car les performances oratoires en jeu dans les deux cas partagent de nombreux points communs¹⁵², du point de vue de l'importance du cérémonial, de la solennité et des modalités même de la glorification.

Mashayikh I, p. 32, n. 122.

150. P. Zoberman, « Eloquence and Ideology: Between Image and Propaganda », *Rhetorica* XVIII, 3, 2000, p. 295-320.

151. Pour une critique de cette notion appliquée aux textes égyptiens, voir W.K. Simpson, « Belles Lettres and propaganda », dans A. Loprieno (éd.), *Ancient Egyptian Literature*, p. 435-443 ; R.B. Parkinson, *Poetry and Culture*, p. 13-16 ; P. Vernus, « L'écriture du pouvoir dans l'Égypte pharaonique. Du normatif au performatif », dans A. Bresson, A.-M. Cocula et Chr. Pébarthe, *L'écriture publique du pouvoir*, p. 135-137.

152. Voir Chr. Eyre, dans *Sesto Congresso Internazionale di Egittologia. Atti*, p. 117 ; *idem*, dans A. Loprieno (éd.), *Ancient Egyptian Literature*, p. 425.

Éloquence d'apparat et littérature

Le fait que les discours prononcés lors des cérémonies de cour soient définis selon les mêmes termes (*mdt nfrt* par exemple) que les œuvres des belles-lettres rejoint le constat que nous avons fait sur l'identité des épithètes appliquées au courtisan éloquent d'une part, à l'auteur « classique » d'autre part. Cette convergence soulève la question des connexions et des lignes de démarcation existant entre la pratique institutionnalisée du beau discours et celle de la littérature. Le sujet est trop vaste pour le traiter en quelques lignes, d'autant que la définition de la littérature elle-même est problématique, mais il paraît utile de réunir quelques éléments de réflexion.

L'importante étude qu'a récemment consacrée A. Spalinger à la performance des eulogies royales¹⁵³, en circonscrivant notamment les implications d'expressions récurrentes dans les textes royaux du Nouvel Empire – *sdd nhtw* « récit des victoires » ou *sdd b3w* « récit des manifestations de puissance » – montre que les textes « historiques » ou « militaires » sont à rattacher aussi à une pratique oratoire à la cour. Il évoque également l'existence du texte de l'ostrakon ODem 1610 qui fournit un modèle d'autoglorification du pharaon canonique¹⁵⁴. Or, il est défini dans son incipit par l'expression *tp-rd* « protocole » qu'on rapprochera des expressions formées sur le même terme désignant l'étiquette de la cour. Il est très probable qu'une grande partie de ces textes d'eulogies royales trouve leur origine dans l'éloquence d'apparat, pratique solennelle de

153. A. Spalinger, dans N. Kloth, K. Martin, E. Pardey (éd.), *Es werde niedergelegt als Schriftstück. Fs. H. Altenmüller*, p. 415-428.

154. Sur ce texte, voir H.-W. Fischer-Elfert, *Lesefunde im literarischen Steinbruch vom Deir el-Medineh* (KÄT, 12), Wiesbaden, 1997, p. 78-89, et *id.*, « Ostrakon DeM 1610. "Autobiographie d'un roi divin ?" », dans J. Assmann, E. Blumenthal, *Literatur und Politik*, p. 197-208.

l'art oratoire astreinte au cérémonial de cour. Comme le montre le cas des cérémonies de récompense, ce domaine englobe pour une large part des discours d'éloges au roi mais ne se limite pas à cela et il n'est pas adéquat d'isoler totalement l'eulogie royale des autres pièces d'apparat concernant l'un ou l'autre membre de la cour, sachant que, comme on l'a vu, la célébration de l'élite et la louange du pharaon sont une seule et même chose.

S'agissant des œuvres de fiction littéraire, les recherches récentes, notamment celles de R.B. Parkinson¹⁵⁵, ont pleinement restitué leur dimension orale et la « performance » à laquelle donnait lieu leur récitation à la cour. Les témoignages littéraires concernant de telles représentations les replacent essentiellement dans des contextes de divertissement du pharaon et de ses sujets. Le cérémonial de cour y est présent, mais l'orateur se voit assigner un rôle qui est de distraire l'audience par des récits¹⁵⁶. Néanmoins, l'étude de deux œuvres de fiction littéraire du Nouvel Empire a montré que leur récitation pouvait s'ancrer dans des occasions plus solennelles : le conte d'Horus et Seth¹⁵⁷ et celui des dieux contre la mer (« papyrus d'Astarté »)¹⁵⁸. Dans ces deux cas, la performance du texte

littéraire d'une part peut être située à une date déterminée et d'autre part est associée à une célébration de la personne royale. Dans le cas d'Horus et Seth, c'est la proclamation d'hymnes à Ramsès V qui est couplée avec la récitation du conte au cours de festivités célébrant l'avènement du roi ; de l'autre cas, c'est l'introduction du conte des Dieux contre la mer qui, pour autant que les bribes qui en subsistent nous permettent de le supposer, présentent l'éloge du roi Amenhotep II étroitement lié à celui du dieu Seth-Baäl. Dans ces deux exemples privilégiés, il est possible de percevoir comment une œuvre de fiction littéraire se trouve enchâssée dans une performance dont une part relèverait de l'éloquence d'apparat.

Il n'en reste pas moins que l'œuvre de fiction littéraire se distingue de celle-ci par la distance, parfois ironique, qu'elle prend par rapport à l'idéologie, les jeux qu'elle pratique sur les codes ou les rites sociaux et les degrés de sophistications interprétatives qu'elle comporte¹⁵⁹, ainsi que la langue plus « moderne » qu'elle adopte¹⁶⁰. Elle peut tout à fait intégrer le discours officiel et sa pratique courtoise dans une fiction¹⁶¹, voire en orchestrer la critique à peine voilée¹⁶². Par opposition, l'éloquence d'apparat, elle, n'est pas distanciée du contexte cérémoniel¹⁶³. Elle

155. R.B. Parkinson, « Textes ou poèmes ? Quelques perspectives nouvelles sur les œuvres littéraires du Moyen Empire », *Égypte, Afrique & Orient* 31, 2003, p. 41-52 ; id., *Reading Ancient Egyptian Poetry*.

156. De ce point de vue, le cadre fictionnel peut être simplement une sorte de codage littéraire. Cf. R.B. Parkinson, *Poetry and Culture*, p. 81 : « The fictional descriptions of literary events do not place them in a specific context, but only in a holiday mood, suggesting a specific atmosphere was the occasion. » ; sur littérature et divertissement, voir aussi J. Assmann, « Kulturelle und literarische Texte », dans A. Loprieno (éd.), *Ancient Egyptian Literature*, p. 78-81.

157. U. Verhoeven, « Ein historischer "Sitz im Leben" für die Erzählung von Horus und Seth des Papyrus Chester Beatty I », dans M. Schade-Busch (éd.), *Wege öffnen. Fs. R. Gundlach* (ÄAT, 35), Wiesbaden, 1996, p. 347-363.

158. Ph. Collombert, L. Coulon, « Les dieux contre la mer. Le début du "papyrus d'Astarté" (pBN 202) », *BIFAO* 100, 2000, p. 193-242, part. p. 222-225.

159. Cf. R.B. Parkinson, *Poetry and Culture*, p. 78-85.

160. Ce phénomène est particulièrement marqué à l'époque ramesside. Cf. A. Loprieno, « Linguistic variety and Egyptian Literature », dans id., *Ancient Egyptian Literature*, p. 521-522.

161. Voir le texte connu sous le titre de *The Sporting King*, qui contient un récit dans lequel un courtisan nommé Séhétepibréankh adresse au pharaon des éloges à la rhétorique consommée. cf. R.B. Parkinson, *Poetry and Culture*, p. 226-232.

162. Le *Conte de l'Ousien* est au Moyen Empire l'illustration la plus virtuose de cette critique. Cf. L. Coulon, *BIFAO* 99, 1999, p. 104-117.

163. Cf. R.B. Parkinson, « Two New "Literary" Texts on a Second Intermediate Period Papyrus ? A Preliminary Account of P. BME A 10475 », dans E. Blumenthal, J. Assmann, *Literatur und Politik*, p. 189 : « If one distinction between literary (in the narrowest sense) and non-literary texts is that literary texts are

ne peut être que le lieu de la convenance¹⁶⁴, de l'adaptation au contexte cérémoniel, à l'étiquette et à la hiérarchie. L'esthétique de ce « beau discours » découle naturellement de la beauté intrinsèque de ce qu'il décrit. Cela ne l'empêche pas de produire une qualité rhétorique appréciable par l'audience comme de s'appuyer sur des références issues de la culture « littéraire », qui procède du même milieu de production et de transmission¹⁶⁵. Par référence au thème établi de la grandeur royale et de sa cour, les virtuosités du rhéteur peuvent transparaître à travers les modalités de l'éloge, son ingéniosité et son inventivité.

Conclusion

L'éloquence est l'un des modes privilégiés d'autoréprésentation de l'élite égyptienne et de son pouvoir sur une société qu'elle tient à distance. Les cérémonies de récompense que nous avons analysées montrent que cette pratique institutionnalisée du discours est un constituant essentiel de la mise en scène qui vise à confirmer le lien privilégié entre le roi et l'un de ses sujets, et de manière explicite, la dépendance de ce dernier vis-à-vis d'un souverain qui est au centre du cérémoniel. Force est de remarquer aussi le tournant que représente l'ère amarnienne dans l'épanouissement de l'éloquence d'apparat à la cour, situation qui perdurera jusqu'à la fin de l'époque ramesside. L'appellation de « discours éloquents et choisis » donnée aux paroles royales adressées au grand prêtre Amenhotep est un indicateur très clair de la valorisation de la performance oratoire associée à la cérémonie, signe que l'éloquence d'apparat fait partie intégrante

de l'éclat du rite. La commémoration par l'inscription hiéroglyphique donne à cette éloquence une dimension supplémentaire qui est propre à renforcer encore son prestige.

La qualité rhétorique du discours peut, dans ces circonstances formalisées, être variable¹⁶⁶. D'une certaine façon, le respect du niveau de langage protocolaire, des formules conventionnelles, suffit à assurer le succès de la cérémonie. Le déploiement d'une éloquence plus développée, comme celle adressée à Amenhotep ou déployée par Toutou, joue comme un facteur optionnel de distinction supplémentaire. L'art rhétorique du courtisan ne peut se mesurer là que dans la performance au sein du lieu de pouvoir que sont la cour ou ses simulacres. Si le caractère écrit des discours qu'il nous est possible d'étudier vient certainement relativiser et complexifier les analyses qui peuvent être faites sur des performances orales, il apparaît essentiel d'isoler une pratique du beau discours qui s'évalue à l'aune de la convenance et de critères propres aux courtisans et non pas seulement aux scribes.

fictional compositions that are contextually unbound, then eulogies are, insofar as they are meant for performance in particular ceremonial contexts, potentially non-literary ».

164. P. Zoberman, *Les Cérémonies de la parole*, p. 650.

165. Chr. Eyre, dans A. Loprieno (éd.), *Ancient Egyptian Literature*, p. 428-433.

166. D'une certaine façon, cette variabilité joue probablement un rôle dans la difficulté pour les égyptologues d'accepter ou non dans la « littérature » ce type de textes transmis par écrit. Cf. A. Gnirs, *Compte rendu de G. Burkard & H.-J. Thissen, Altägyptische Literaturgeschichte II, LingAeg 16*, 2008, p. 365.